



LE DEVOIR

La prospection d'uranium suscite des craintes à Mont-Laurier

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Plusieurs groupes et organismes de la région de Mont-Laurier, dont l'économie repose en grande partie sur l'exploitation des ressources naturelles, le tourisme et la villégiature, craignent la vague d'exploration minière qui déferle présentement sur leur région dans l'espoir d'y découvrir d'importants gisements d'uranium.

On a même vu récemment 80 personnes manifester sous la pluie à Mont-Laurier, un samedi, pour protester contre le peu de réaction des élus régionaux devant ces travaux d'exploration réalisés sans information préalable de la population. Plusieurs perçoivent déjà cette activité comme une menace à l'exploitation durable des ressources régionales même s'il faudrait une décennie environ avant qu'une société minière puisse lancer véritablement une exploitation industrielle du métal radioactif.

Pour le président de l'Association pour la protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL), Réal Richer, «même si on est loin de l'étape de l'exploitation commerciale, dès qu'il y a prospection intensive, la porte est ouverte au reste. Et il faut donc qu'on s'informe sur cette question et qu'on offre cette information au public.»

VOIR PAGE A 8: URANIUM



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Jean-Marc Eustache

L'ENTREVUE

Le pèlerin du tourisme

L'industrie du voyage n'a pas la cote qu'elle mérite, dit le président du Groupe Transat, Jean-Marc Eustache

Après 30 ans d'une présence clé dans l'industrie touristique, Jean-Marc Eustache se retrouve encore aujourd'hui à expliquer son métier. Après des cercles politico-financiers québécois et canadiens, déplore le président du Groupe Transat, le domaine du voyage est loin d'avoir la cote qu'il mérite comme pôle économique majeur.

DIANE PRÉCOURT

Avec un franc-parler ponctué de ce petit fond d'accent provenant de ses origines françaises en Franche-Comté, Jean-Marc Eustache évoque le tourisme de façon presque affectueuse, comme on le ferait d'un vieux copain, associant judicieusement l'industrie du voyage à l'histoire du Québec. Ce Québec qu'il n'a jamais quitté depuis son arrivée en 1957, contrairement au reste de sa famille.

Ce Québec qui s'est profondément transformé en quelques décennies, remarque-t-il, citant la qualité de ses produits, son génie et sa créativité: «Combien de belles entreprises ont été créées en peu de temps! Mais si ces atouts accusent parfois «un certain manque de

VOIR PAGE A 8: EUSTACHE

INDEX

Annonces	B 5	Idées	A 7
Avis publics	B 2	Météo	B 2
Culture	B 8	Monde	B 1
Décès	B 5	Mots croisés	B 2
Économie	A 5	Sudoku	B 5
Éditorial	A 6	Télévision	B 7

O'Connor lance la semaine de rêve de la Défense



PAUL DARROW REUTERS

Le ministre de la Défense, Gordon O'Connor, est accueilli à bord de la frégate HMCS St. John's à Halifax, hier.

Une première commande de 2,9 milliards pour l'achat et l'entretien de trois navires

ALEXANDRE SHIELDS

Les annonces étaient déjà connues, tout comme le montant de la facture. La semaine de rêve des Forces armées canadiennes a maintenant été lancée par le ministre de la Défense, Gordon O'Connor, qui a annoncé hier l'achat de trois navires de soutien interarmées pour un montant total de 2,9 milliards de

dollars. Quatre consortiums ont d'ailleurs été sélectionnés en vue de présenter une soumission pour la conception de ces bateaux, dont le premier exemplaire est attendu pour 2012.

Cet important contrat a de quoi faire saliver, d'autant plus que le soumissionnaire choisi obtiendra aussi un contrat de service après vente d'une durée de 20 ans estimé à 800 millions de dollars. Les quatre

consortiums sur la ligne de départ sont SNC Lavalin ProFac, Irving Shipbuilding, ThyssenKrupp Marine Systems AG et BAE Systems. Ils se sont montrés désireux de construire ces vaisseaux de 28 000 tonnes, qui remplaceront les vieux bâtiments utilisés depuis le début des années 1960 et qui auront près de 50 ans

VOIR PAGE A 8: DÉFENSE

LA COUPE DU MONDE VOUS PARLE

L'angoisse de l'arbitre au moment du penalty

JEAN DION

Premier constat: quand on examine l'histoire du sport, on apprend qu'il a été inventé il y a plusieurs centaines de milliards d'années — avant même le Big Bang, qui a résulté d'un accès de colère de Roger Lemmer — par un dénommé Qwkfbcz, qui s'envenimait pendant la morte saison de chasse à l'aurochs et ne voulait pas rentrer à la grotte parce qu'il savait que bobonne l'attendait pour l'obliger à faire de la peinture rupestre sur les murs de la chambre du petit dernier. Puis, 30 secondes plus tard, l'un des copains de Qwkfbcz fut le premier à essayer de tricher. Puis, une minute plus tard, un autre copain décida de chialer contre l'arbitre et de dire que tout était de sa faute.



Jean Dion

Deuxième constat: quand, en 1970, l'écrivain autrichien Peter Handke a publié *L'Angoisse du gardien de but au moment du penalty* (ou plus précisément, pour faire dans l'air du temps présent, *Die Angst des Tormanns beim Elfmeter*, un récit qui a assez peu avoir avec le soccer, d'ailleurs), de lucides esprits

ont noté que la réalité était, en fait, inverse. Il est en effet prouvé scientifiquement, grâce à la balistique postmoderne, que sur un tir de pénalité effectué dans les règles de l'art, à la vitesse et à l'emplacement idoines, le gardien n'a physiquement aucune chance de faire l'arrêt. Vous pourrez en jaser avec Mark Schwarzer, le gardien australien qui, à la 95^e minute hier, a fait tout ce qu'il fallait faire, mais s'est retrouvé derrière un ballon déjà passé.

Ce n'est donc pas sur le gardien que repose la pression. Certes, il peut être angoissé pour toutes sortes de raisons qui ne sont pas de nos affaires, mais personne ne lui en voudra d'en avoir laissé rentrer un, ou deux, ou trois, comme Pascal Zuberbühler qui n'avait pourtant accordé aucun but jusque-là en, quoi, 390 minutes dans cette Coupe du monde. La vraie trouille d'échouer, elle habite le tireur: vous pourrez en causer avec Streller, Barnetta et Cabanas, les trois Suisses qui auront transformé un billet de quart de finale à portée de main en authentique cauchemar.

A moins qu'il ne faille, au fond, écrire *L'Angoisse de l'arbitre au mo-*



KIERAN DOHERY REUTERS

L'arbitre Luis Medina Cantalejo désignant le cercle de penalty, décision qui a permis à l'Italie de l'emporter contre l'Australie, hier.

ment du penalty? Comme dans: qu'est-ce qui se passait dans la tête de Luis Medina Cantalejo entre le moment où, en cette fatidique 95^e minute, il a montré le cercle de tir au but, et celui où l'Italie s'est soulevée d'un seul bond et Totti a mis son pouce dans sa bouche? A-t-il douté

rétroactivement de son propre jugement? A-t-il espéré qu'un bras tendu, un poteau, n'importe quoi, détourne le match, et les centaines de

VOIR PAGE A 8: ARBITRE

Autres textes en page B 4

• LES ACTUALITÉS •

Nouveau numéro un mondial de l'acier

Mittal s'empare d'Arcelor

AOIFE WHITE

Luxembourg — Le PDG de Mittal Steel, Lakshmi Mittal, qui s'est finalement emparé d'Arcelor pour créer le nouveau numéro un mondial de l'acier, a affirmé hier ne pas redouter l'offre rivale du russe Severstal, se disant sûr du soutien du conseil d'administration et des actionnaires du groupe européen, appelés à se prononcer le 30 juin sur la fusion.

«Une offre partielle ne serait pas prise en compte par le groupe», a déclaré l'homme d'affaires d'origine indienne, se disant «très décontracté» à ce sujet, au cours d'une conférence de presse conjointe à Luxembourg destinée à présenter le projet de mariage.

Son fils Aditya Mittal, directeur financier de Mittal Steel, a pour sa part souhaité que les actionnaires d'Arcelor rejettent clairement tout rapprochement avec Severstal au cours de leur réunion de vendredi.

«Si une nouvelle offre se faisait jour pour 100 % du capital d'Arcelor, le conseil devrait en discuter», a cependant indiqué le pré-

sident de l'aciériste européen, Joseph Kinsch.

Rupture de contrat

Une façon de laisser la porte entrouverte pour Severstal, avec lequel Arcelor devait se marier pour échapper à Mittal. Le groupe sidérurgiste russe, qui s'est dit «très surpris» de ne pas avoir été invité aux ultimes tours de table, pourrait réclamer une indemnité de rupture de contrat de 140 millions d'euros (196 millions de dollars).

Furieux d'avoir été instrumentalisé par Arcelor, le patron de Severstal, Alexei Mordachov, aurait l'intention de lancer une surenchère pour contrer l'offre de Mittal, soutenu dans ce projet par deux importants actionnaires de son groupe, Romain Zaleski et José Maria Aristrain, précisait-on de source proche des discussions.

M. Kinsch, qui devrait rester aux commandes de la nouvelle entité, a précisé que l'actuel di-

recteur général d'Arcelor, Guy Dollé, était prêt à démissionner de son poste pour permettre la désignation d'un nouveau patron commun. Il conserverait néanmoins sa place au conseil d'administration et gérerait les affaires courantes dans l'intervalle.

Les actionnaires du groupe européen devront se prononcer vendredi

liards (26 milliards de dollars) lors de sa première offre le 27 janvier, tout en s'alignant sur le modèle économique et de gestion du groupe européen.

Malgré le psychodrame qui aura duré cinq mois avec des relents de nationalisme économique, Lakshmi Mittal, dont la famille détient 43 % du nouveau groupe, a assuré que son respect

pour la direction d'Arcelor n'avait «pas diminué».

Un mastodonte

Si la fusion est validée par les actionnaires, Arcelor-Mittal deviendrait un mastodonte contrôlant près de 10 % de la production mondiale d'acier, distançant largement ses concurrents, avec une capacité de production de 120 millions de tonnes d'acier brut par an et un effectif de plus de 320 000 personnes. Selon Mittal, le nouveau titan de l'acier devrait avoir une capitalisation de 36,79 milliards d'euros (51 milliards de dollars) et économiser 1,28 milliard d'euros (2,3 milliards de dollars) en synergies.

La Commission européenne, qui avait donné son accord à la fusion entre Arcelor et Mittal, ne prévoit pas de revoir sa décision, comme l'a confirmé son porte-parole Jonathan Todd. «Nous avons déjà donné notre aval», a-t-il rappelé hier, ajoutant que cette position ne varierait pas «à moins que des changements interviennent dans la substance de la transaction».

Associated Press

Transaction de 40 milliards \$ US

Inco, Falconbridge et Phelps Dodge s'unissent

GARY NORRIS

Toronto — Le géant américain du cuivre Phelps Dodge a conclu une entente lui permettant de se porter acquéreur des producteurs canadiens de nickel Inco et Falconbridge, donnant ainsi naissance à l'une des plus importantes sociétés minières du monde.

Les hauts dirigeants des trois entreprises se félicitaient les uns les autres, hier, à la suite de la transaction de 40 milliards \$ US au comptant et en actions visant à mettre sur pied le plus important producteur mondial de nickel et le deuxième producteur de cuivre en importance au monde, d'une valeur combinée à la bourse de quelque 56 milliards \$ US.

L'entreprise fusionnée, qui aura pour nom Phelps Dodge Inco, aura un statut «super-majeur» au sein de l'industrie minière internationale, ce qui lui rendra plus faciles l'obtention de fonds et le développement de projets géants, a affirmé le président et chef de la direction de Phelps Dodge, Steven Whisler, lors d'une conférence téléphonique à laquelle avaient été conviés des analystes, qui ont réagi favorablement à l'annonce de l'entente.

La nouvelle entité compterait environ 40 000 employés dans quelque 40 pays, soit les 13 500 de Phelps Dodge, les 12 000 d'Inco et les 14 500 de Falconbridge.

«L'élément clé de cette transaction est le potentiel qu'elle procure du point de vue des synergies significatives», a indiqué M. Whisler.

Les trois partenaires prévoient que les économies de coûts et l'accroissement des recettes totaliseront 900 millions \$ US par année — 550 millions \$ US découlant de la fusion déjà prévue entre Inco et Falconbridge, et 350 millions \$ US provenant de la combinaison entre ces deux sociétés ainsi que de Phelps Dodge.

«Ensemble, Inco et Falconbridge étaient en mesure de donner lieu à d'importantes synergies dans le secteur du nickel», a affir-

mé le président et chef de la direction de Falconbridge, Derek Pannell. «L'arrivée de Phelps Dodge apporte des occasions similaires dans les secteurs du cuivre et du molybdène», a-t-il ajouté.

Pas de mises à pied

Les trois entreprises ont assuré qu'elles ne procéderaient pas à d'importantes mises à pied au Canada avant au moins trois ans, ajoutant ne pas s'attendre à ce que les autorités de réglementation leur posent trop de problèmes.

L'entente rendue publique hier permet également aux deux sociétés minières canadiennes de se trouver un chevalier blanc, alors qu'elles tentaient de s'opposer à des offres d'achat hostiles distinctes faites par d'autres joueurs d'un secteur minier en voie de consolidation croissante à l'échelle mondiale.

Le producteur de plomb, de zinc et de charbon Teck Cominco, de Vancouver, tentait de mettre la main sur Inco. De son côté, la société minière anglo-suisse Xstrata souhaitait faire l'acquisition des 80 % de Falconbridge qu'elle ne possède pas déjà.

En vertu de l'entente, Phelps Dodge, entreprise basée à Phoenix, dans l'État de l'Arizona, offre 80,13 \$ CAN (en actions et en espèces) pour chacune des actions d'Inco.

L'entente avec Phelps Dodge permet en outre à Inco de bonifier son offre sur Falconbridge de façon à contrer l'offre concurrente de Xstrata. L'offre d'Inco pour Falconbridge passe ainsi à 62,11 \$ CAN par action, soit 18 % de plus que ce que propose Xstrata.

L'entente tripartite vient également surpasser de 19 % l'offre d'achat non sollicitée qu'a déposée Teck Cominco sur Inco.

Une fois la transaction effectuée, Phelps Dodge Inco serait détenue à 40 % par les actionnaires de Phelps Dodge, à 31 % par les actionnaires actuels d'Inco et à 29 % par ceux de Falconbridge.

Presse canadienne

Reconversion humanitaire

Bill Gates et Warren Buffett espèrent susciter des vocations

CATHERINE HOURS

New York — Warren Buffett et Bill Gates, les deux hommes d'affaires les plus riches du monde et désormais philanthropes les plus puissants, se sont retrouvés à New York pour évoquer leur avenir humanitaire commun, espérant aussi susciter des vocations.

Warren Buffett, qui a annoncé dimanche son intention de donner 85 % de sa fortune à des associations caritatives, dont la Fondation Gates, a symboliquement remis sa lettre d'engagement au couple Bill et Melinda Gates, au cours d'une réunion-débat à la grande bibliothèque de New York. «Et voilà», a-t-il dit avant de leur donner l'accolade.

Il a aussi remis un pli à quatre autres fondations, dont trois gérées par ses enfants, qu'il a embrassés. Celles-là «étaient faciles à signer, j'ai juste signé "papa"», a-t-il plaisanté.

«C'est un grand jour pour moi, a dit le milliardaire. J'ai été très chanceux... J'ai toujours estimé que cela devait revenir un jour à la société, et ma famille est d'accord avec moi», a-t-il déclaré, se disant inspiré par les capitaines d'industrie chantres de la philanthropie comme John Rockefeller.

Investisseur à la tête d'une holding diversifiée, Buffett, 75 ans, surnommé «l'oracle d'Omaha», du nom de sa ville d'origine, avait toujours dit que ses enfants devaient hériter de suffisamment de moyens mais



Warren Buffett (à droite) a rencontré hier le couple Bill et Melinda Gates, au cours d'une réunion-débat à la grande bibliothèque de New York.

pas de trop non plus, afin de pouvoir se réaliser.

Hier, il a expliqué suivre depuis des années l'action humanitaire des Gates dans le domaine de la santé et de l'éducation, louant leur passion et leur engagement «pour le bien du plus grand nombre». «Alors, quand le moment [de donner] est venu, c'était évident.»

«Alors, comment vous sentez-vous

ce matin!», lui a demandé d'un ton badin Bill Gates, qui lui-même vient d'annoncer son retrait progressif des affaires pour se consacrer à ses activités caritatives.

«Je ne pourrais être plus content!», a répondu M. Buffett, alors que le trio s'installait sur des tabourets, devant un parterre de représentants d'ONG, de fondations, d'étudiants, de décideurs.

«Dans les affaires, vous cherchez la facilité: vous faites quelque chose de simple, et vous gagnez de l'argent... Dans la philanthropie, vous abordez vraiment les problèmes, et la recherche de talent est importante, plus que dans des secteurs comme l'investissement.»

Un rêve

Bill Gates, dont la fondation devrait recevoir l'essentiel des fonds, soit quelque 31 milliards de dollars, transférés progressivement, a qualifié le don de «grande responsabilité». De très loin à la tête de la première fondation au monde — qui double ainsi ses fonds — le couple a fait part de son rêve: trouver un vaccin contre le sida.

«Que cela nous prenne 15, 20 ou 25 ans, c'est cela qui cassera la maladie», a dit Melinda Gates, tandis que son mari évoquait l'éradication du «top 20 des maladies» et le rôle de l'éducation dans le monde, aux États-Unis en premier lieu.

Les deux hommes d'affaires ont aussi évoqué la valeur d'exemple de leur action. «Espérons que nous pourrions mettre en valeur des succès, et aussi être honnêtes face aux échecs, et faire susciter l'intérêt pour les actions caritatives», a dit Bill Gates.

«L'exemple est quelque chose d'important dans la société», a ajouté Warren Buffett.

Agence France-Presse

EN BREF

Légère hausse du dollar

Le dollar canadien a clôturé hier à 89,07 cents US, en hausse de 0,07 cent. Le dollar américain a terminé à 1,1227 \$ CAN, en baisse de 0,09 cent. Ces cours sont fournis par BMO Nesbitt Burns. — PC

Le Dow Jones et le TSX en hausse

L'indice Dow Jones des valeurs

industrielles a terminé la séance d'hier à la bourse de New York à 11 045,28 points, en hausse de 56,19 points, soit 0,49 %, par rapport à la clôture précédente. De son côté, l'indice Nasdaq des valeurs technologiques a progressé de 12,20 points, soit 0,58 %, à 2133,67 points. À la Bourse de Toronto, les cours ont aussi clôturé à la hausse, hier. L'indice S&P/TSX a augmenté de 123,18 points pour terminer à 11 372,20 points, dans un volume de 229,08 millions d'actions négociées. L'indice Nasdaq Canada a gagné 2,06 points, à 444,69, dans un volume de 58,55 millions d'actions échangées. — PC et AP

OGILVY

Salade
d'été

jusqu'à 50% de rabais
sur marchandises sélectionnées
dans tout le magasin

Tél.: 514.842.7711
Sainte-Catherine O. et de la Montagne
ogilvycanada.com

POLITIQUE

Les primes de l'assurance médicaments augmenteront moins cette année

La hausse sera de 3,2 % le 1^{er} juillet, comparativement à 7,4 % en 2004 et 5,4 % en 2005

Québec a annoncé hier que la progression du coût du régime public et de sa prime serait moins forte cette année grâce à plusieurs facteurs dont le fait qu'il y ait moins de nouveaux médicaments qui ont été introduits par les fabricants pharmaceutiques.

ROBERT DUTRISAC

Québec — Les primes du régime public d'assurance médicaments seront relevées de 3,2 % à compter du 1^{er} juillet prochain, la plus faible hausse annuelle depuis que le gouvernement a décidé d'indexer les primes pour couvrir le coût du régime.

Pour les assurés du régime public, la prime maximale passera de 521 \$ à 538 \$. Les autres para-

mètres à la charge des assurés seront légèrement augmentés: la franchise mensuelle passera de 11,90 \$ à 12,10 \$ tandis que la co-assurance augmentera de 28,5 % à 29 %. La contribution annuelle maximale s'établira à 881 \$, une hausse de 24 \$.

Rappelons que, lors de la campagne électorale de 2003, les libéraux avaient promis de ne pas augmenter les primes du régime public d'assurance médicaments d'un

pourcentage supérieur au taux d'inflation. Mais, dès juillet 2003, le gouvernement Charest, en accord avec la loi sur l'indexation du régime que venaient de faire adopter les péquistes, imposait une hausse de 9 % des primes, puis de 7,4 % l'année suivante et de 5,4 % en juillet 2005. C'est la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) qui est chargée tous les ans de calculer les augmentations de primes et de déterminer les autres paramètres budgétaires du régime.

La prime annuelle pour le régime public d'assurance médicaments, mis sur pied en 1997, a été fixée à 175 \$. Cette prime fut gelée jusqu'en 2000.

Pour les personnes âgées de 65 ans et plus qui reçoivent un

supplément partiel de revenu garanti, la contribution annuelle maximale passera de 560 \$ à 570 \$. Les personnes âgées de 65 ans et plus qui touchent le maximum du supplément de revenu garanti, tout comme les assistés sociaux inaptes au travail, bénéficient de la gratuité.

Les primes que versent les adhérents et qui sont modulées en fonction de leurs revenus s'ils gagnent entre 12 000 \$ et 18 600 \$ fournissent un peu plus de 600 millions au régime public.

Moins de médicaments nouveaux

Le coût total du régime avoisinera les 2,5 milliards pour l'année en cours. De cette somme,

1,892 milliard proviendra des coffres de l'Etat. Il s'agit d'une hausse de 5,9 % par rapport à 2005-2006, une croissance importante mais beaucoup moindre que dans les années antérieures où elle s'élevait à 12 % et même à 15 % par année.

Selon Guy Simard, directeur de l'actuariat et de l'analyse de programmes de la RAMQ, la progression moins forte du coût du régime public et de sa prime est due à quatre facteurs dont le fait qu'il y ait moins de nouveaux médicaments qui ont été mis en marché par les fabricants pharmaceutiques. Toutefois plus chers, les nouveaux médicaments, surtout s'il s'agit de produits prescrits à un grand nombre de personnes,

créent une pression considérable sur le coût du régime.

En outre, le retrait des médicaments anti-inflammatoires Vioxx et Cerebrix, en raison des risques qu'ils représentent pour la santé, a permis de faire des économies de l'ordre de 20 millions. De plus, les dernières études sur l'utilisation d'hormones par les femmes ménopausées a réduit la consommation de ce type de produits. Enfin, les campagnes de sensibilisation, auprès des médecins et de la population, sur le bon usage des médicaments, notamment les antibiotiques, ont entraîné une légère baisse de la consommation, a signalé M. Simard.

Le Devoir

Déséquilibre fiscal

Les négociations s'annoncent difficiles, prévient Michel Audet

MARTIN OUELLET

Québec — Malgré les attentes suscitées en campagne électorale par le premier ministre du Canada, Stephen Harper, ce n'est pas demain la veille que le Québec pourra tirer un trait sur le dossier du déséquilibre fiscal, a prévenu hier le ministre québécois des Finances, Michel Audet.

«Je crois que ce processus, qui durera plusieurs mois, sera complexe et difficile», a mentionné M. Audet par voie de communiqué, au premier jour de la conférence des ministres des Finances qui se tiendra jusqu'à demain à Niagara-on-the-Lake, en Ontario.

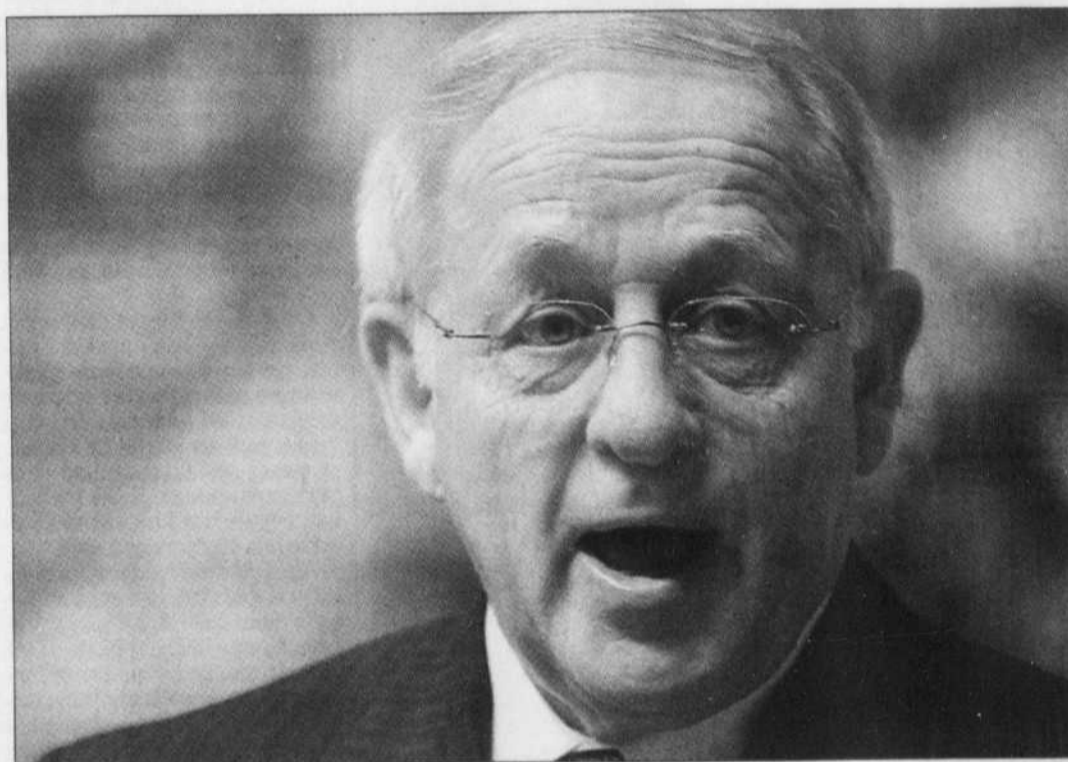
De fait, l'espoir d'un règlement rapide de l'épineux dossier du partage de l'assiette fiscale entre l'Ontario et les provinces, soulevé par le chef conservateur pendant la dernière campagne électorale, diminue de jour en jour.

Non seulement les premiers ministres provinciaux ne s'entendent pas sur les changements qui devraient être apportés au programme fédéral, mais le gouvernement Harper lui-même multiplie les signaux pour réduire les attentes des provinces.

Le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, a d'ailleurs averti les provinces qu'elles devront se contenter de beaucoup moins que les 10 milliards de dollars de plus par année que suggérait un rapport récent commandé par le conseil de la fédération.

M. Flaherty a de plus menacé les premiers ministres provinciaux de maintenir le niveau de péréquation au montant actuel de 11 milliards, s'ils ne parviennent pas à s'entendre sur une nouvelle formule de partage.

Comme si cela ne suffisait pas, le premier ministre Harper a indiqué, dans une entrevue accordée à Radio-Canada, que le problème du déséquilibre fiscal



JACQUES BOISSINOT REUTERS

Le ministre des Finances du Québec, Michel Audet, juge préférable, pour l'instant, de ne pas chiffrer les demandes du Québec en matière de déséquilibre fiscal.

n'était plus, à ses yeux, aussi criant qu'auparavant.

Demandes non chiffrées

Prudent, le ministre Michel Audet juge préférable, pour l'instant, de ne pas chiffrer les demandes du Québec.

«Avant d'enclencher des discussions sur des montants d'argent, il faut prendre du recul, revenir sur les principes et se demander quel est le but ultime de l'exercice», a-t-il dit.

Mais une conclusion s'impose selon laquelle «le système actuel de péréquation n'est pas adéquat», croit M. Audet, estimant que le

Québec a été désavantagé par le programme au cours des dernières années.

Pour redresser la barre, le gouvernement Charest propose une nouvelle méthode de partage de la richesse basée sur les économies de dix provinces (plutôt que sur cinq comme c'est le cas présentement) et incluant tous les revenus, y compris ceux tirés des ressources naturelles.

Cette proposition est cependant loin de passer comme une lettre à la poste. Il y a un mois, le ministre Flaherty a déclaré son intention d'exclure les ressources non renouvelables, comme le pétrole, du calcul de la for-

mule de péréquation, une demande pressante de l'Alberta.

«Nous avons maintenant suffisamment de rapports d'experts qui nous disent que la péréquation [...] doit être basée sur la norme des dix provinces, et qu'aucune raison ne peut justifier l'exclusion complète des ressources naturelles de la formule de péréquation», a fait valoir M. Audet.

Québec, à l'instar du conseil de la fédération, exige aussi du gouvernement Harper qu'il ramène les transferts en matière d'éducation postsecondaire et de programmes sociaux au niveau de 1994-1995.

Presse canadienne

Kyoto: Québec entend prendre la tête d'un front commun

MARTIN OUELLET

Québec — Le gouvernement du Québec entend faire front commun avec ceux de l'Ontario et du Manitoba pour forcer Ottawa à verser aux provinces les sommes nécessaires à l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto.

«Nous ne lâcherons pas le morceau, c'est certain», a soutenu hier le ministre du Développement durable et de l'Environnement, Claude Béchard, en entrevue téléphonique avec la Presse canadienne depuis Toronto où il participait à un sommet sur la qualité de l'air.

Fort de ce nouveau front uni en faveur des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par Kyoto, le ministre Béchard veut obtenir une rencontre avec le ministre fédéral de l'Environnement, Rona Ambrose, afin de s'assurer qu'Ottawa contribue à sa pleine mesure à l'effort des provinces.

Parallèlement, M. Béchard compte prendre le bâton du pèlerin pour tenter de rallier l'Alberta et la Colombie-Britannique au plan québécois sur les changements climatiques.

«Les gens s'imaginent que la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre est une chose extrêmement compliquée, qui va faire fermer les entreprises. Ce n'est pas le cas», a-t-il insisté.

Plan québécois

Rendu public le 15 juin dernier, le plan québécois comporte une série de mesures comme l'imposition de redevances aux compagnies pétrolières, calculées au prorata des émissions de gaz carbonique.

Au Québec, ces redevances s'élèveront à 200 millions de dollars par année.

Le plan prévoit aussi l'installation obligatoire d'un limiteur de vitesse sur les camions, l'introduction d'une proportion de 5 % d'éthanol dans les ventes de carburant, une

nouvelle norme d'émission de matières polluantes pour les véhicules légers dès 2010, et la promulgation en 2008 d'un nouveau code de construction pour améliorer la performance énergétique des édifices.

Avec ce bouquet de mesures, le gouvernement du Québec fera «72 % du chemin» pour se conformer aux objectifs de Kyoto, a souligné le ministre Béchard.

Reste maintenant à obtenir la part du gouvernement fédéral que le gouvernement Charest évalue à 328 millions.

Réplique à Harper

Or, le premier ministre du Canada, Stephen Harper, a soutenu vendredi dernier que le Québec avait déjà reçu cette somme par les transferts fédéraux destinés aux infrastructures et aux transports en commun.

Rien n'est plus faux, a rétorqué, au bout du fil, le ministre Béchard.

«Il y a un mois, il nous disait qu'il ne nous donnerait pas l'argent. Maintenant, il dit que nous l'avons reçu. Si c'est le cas, nous avons manqué une bonne occasion de faire une conférence de presse conjointe», a-t-il ironisé.

Avec l'appui ses alliés, M. Béchard croit être en mesure de parvenir à forcer la main au gouvernement conservateur pour qu'il ouvre ses goussets en faveur des provinces et du Québec.

«Je crois que ce n'est pas trop demander à Ottawa que de nous octroyer 328 millions en cinq ans», a-t-il estimé.

Signé en 1997, le protocole de Kyoto vise la réduction, d'ici 2012, de 10 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990.

Mais le gouvernement Harper juge irréaliste cet objectif et prévoit déposer son propre plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'automne.

Presse canadienne

Le Québec est une nation... sociologiquement, dit Stéphane Dion

JOAN BRYDEN

Ottawa — L'aspirant au leadership du Parti libéral du Canada Stéphane Dion affirme qu'il ne voit aucun problème à reconnaître que le Québec forme une nation.

«Si on dit que les Acadiens sont une nation, que les autochtones sont une nation, pourquoi ne pas dire que les Québécois sont une nation? a-t-il déclaré en entrevue, hier. Tant qu'il n'y a pas de conséquences légales à cette reconnaissance, je n'ai aucun problème avec cela.»

M. Dion, le seul candidat québécois à la succession de Paul Martin, a critiqué le refus du premier ministre, Stephen Harper, au cours du week-end dernier, de parler du Québec comme d'une nation alors qu'il était de passage dans la province pour y célébrer la Fête nationale.

«Je ne sais pas pourquoi il a dit "Vive la Fête nationale" et pas que les Québécois sont une nation. Il n'y a pas de problème à reconnaître le Québec comme une nation, à condition que ce soit la définition sociologique du mot, pas la défini-

tion légale», a affirmé M. Dion.

Pendant ses huit ans comme ministre des Affaires intergouvernementales de l'ex-premier ministre Jean Chrétien, Stéphane Dion s'est fait le défenseur acharné du fédéralisme. A la suite du référendum de 1995 sur l'indépendance où le Oui a failli l'emporter, il n'a cessé de contester le droit de la province de déclarer unilatéralement son indépendance. C'est lui qui a été le fer de lance du renvoi en Cour suprême qui a statué qu'une déclaration unilatérale serait illégale, lui encore qui a été le père de la Loi sur la clarté.

Selon le politicien, la différence entre les définitions sociologique et légale du concept de nation est très claire. La nation sociologique est un groupe partageant une identité collective, tandis que la nation légale est un Etat, membre des Nations unies. Il a souligné qu'il existe environ 3000 groupes humains qui se définissent comme des nations, mais seulement 192 Etats représentés aux Nations unies.

Presse canadienne

Maria ISABEL OTERO ESPEJO
Collection
EL MUNDO A MIS MANOS
¿CÓMO HAS ESTADO?
ESPAÑOL
1^{re} année du 2^e cycle du secondaire
Cahier 3 (128 pages) 13,50 \$
Complé (168 pages) 25 \$
GUÉRIN, éditeur ltée (514) 842-3481
En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Marie-Louis d'AUTEUIL
Collection Sciences physiques
LE NUCLÉAIRE
4^e secondaire
Formation générale des adultes
Guide d'apprentissage SCP 4010-2
240 pages - 17 \$
LIDEC inc. (514) 843-5991
En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

VACANCES FAMILIALES TOUT-COMPRIS!

CUBA VARADARO CORALLA CLUB PLAYA DE ORO	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE LA ROMANA SANTANA BEACH RESORT	PUERTO PLATA BEACH CLUB COFFRESI
999\$ 4*	899\$ 4*	899\$ 4*
ENFANTS 699\$	ENFANTS 499\$	ENFANTS 599\$
1 SEMAINE, TOUT-COMPRIS Départs les 3 et 10 juil	1 SEMAINE, TOUT-COMPRIS Départs les 3 et 10 juil	1 SEMAINE, TOUT-COMPRIS Départs les 3 et 10 juil

PLUS DE VACANCES FAMILIALES DISPONIBLES A gotraveldirect.com

GoTravelDirect.com
(514) 849.3344 • 1.866.749.3344
TRAVEL DIRECT

Contribution au fonds d'indemnisation de 3.50 \$ par tranche de mille dollars en supplément. Prix disponibles en ligne seulement à www.gotraveldirect.com

Les prix sont les prix de base et ne comprennent pas les taxes de destination, les taxes de service, les taxes de port, les taxes de transit, les taxes de séjour, les taxes de transfert, les taxes de transport, les taxes de voyage, les taxes de restauration, les taxes de divertissement, les taxes de location de voiture, les taxes de location de matériel, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel de ski, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de pêche, les taxes de location de matériel de camping, les taxes de location de matériel de randonnée, les taxes de location de matériel de plongée, les taxes de location de matériel

LES ACTUALITÉS

Congrès de la CSQ

Parent souhaite un retour au militantisme syndical des années 1970

LIA LÉVESQUE

Très, très mécontent du gouvernement Charest, le président de la CSQ Réjean Parent veut que le mouvement syndical du Québec revienne «au militantisme de base comme on avait dans les années 1970».

«Il ne suffit pas d'être syndiqués; il faut tous et toutes devenir des syndicalistes», a plaidé le président de la Centrale des syndicats du Québec — l'ancienne CEQ.

M. Parent veut que ce militantisme devienne permanent, ne soit pas que le lot de l'appareil syndical et ne s'exprime plus seulement lors des périodes de négociation. «Il va falloir que les bottines suivent les babines.»

Il veut aussi que tout le mouvement syndical, et non seulement la CSQ, resserre les rangs et de façon plus qu'occasionnelle. «La centrale continue à croire qu'il serait intéressant de mener des assises larges du mouvement syndical québécois», a-t-il affirmé.

Le président de la CSQ a rencontré la presse, hier après-midi, juste avant l'ouverture du 38^e congrès de sa centrale syndicale, à Montréal.

Vote contre le PLQ

La politique est d'ailleurs au menu de ce congrès, la CSQ invitant ses membres «à ne pas voter pour le Parti libéral du Québec» lors de la prochaine campagne électorale.

Les militants en ont gros sur le cœur contre le gouvernement Charest, lui reprochant l'imposition des conditions de travail des employés du secteur public et parapublic, son penchant pour les partenariats public-privé, l'ouverture au privé dans la santé et sa vision de l'État «rapetissé».

M. Parent ne va pas jusqu'à conseiller à ses 160 000 membres

de voter pour tel parti, puisque M. Parent se montre aussi «assez critique» face à «la gouverne actuelle du Parti québécois»; juge que «l'ADQ est une extension du Parti conservateur» et s'interroge sur la capacité de Québec solidaire d'être prêt à temps pour la prochaine campagne électorale.

Néanmoins, il souhaite que ses membres s'engagent dans la prochaine campagne électorale en interpellant les candidats sur leur attitude face aux syndiqués, au secteur public, à l'éducation et au rôle de l'État.

Désaffections

Par ailleurs, il s'agit du premier congrès de la CSQ depuis que la centrale a perdu 20 000 de ses 180 000 membres. Ceux-ci étaient mécontents de la façon dont la négociation a été menée avec le gouvernement et de son issue.

Interrogé à ce sujet, M. Parent a laissé entendre qu'il n'était pas question de mea-culpa. La centrale a fait ce qu'elle pouvait dans le contexte socio-politique, s'est-il défendu.

La centrale contestera d'ailleurs certaines de ces désaffections de syndicats.

Sur une possibilité de neuf désaffections, a-t-il fait savoir, «il y a au moins deux syndicats qu'on considère affiliés à la centrale; il y a deux syndicats qu'on considère désaffiliés de la centrale et il y en a cinq qu'on conteste, sur la base de procédures, comme la modification qui a été apportée à leur liste ou une procédure de vote postal qui n'est pas prévue dans nos statuts. Donc, on est loin du compte aujourd'hui. Au moment où on se parle, on ne pourrait pas parler de déconfiture», a-t-il commenté.

Le congrès de la CSQ se poursuit jusqu'à vendredi.

Presse canadienne

Pénurie de logements à bas loyer

Plusieurs sans-logis seront pénalisés cet été, déplore le FRAPRU

ALEXANDRE SHIELDS

Cinq jours du 1^{er} juillet, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) estime que plus de 200 familles, couples sans enfants et personnes seules sont déjà sans logis ou le seront dans les prochains jours, en raison de la pénurie de logements à bas loyer qui persiste au Québec, principalement dans les grands centres urbains.

Même s'il se réjouit que le nombre de ménages potentiellement sans logis continue de diminuer année après année, l'organisme estime que la situation du logement est encore loin d'être normale et que les sans-logis de 2006 ont droit au même niveau d'aide que ceux des années précédentes.

L'organisme se dit donc déçu de la décision du gouvernement libéral, qui a confirmé qu'il n'ajoutera pas de nouveaux suppléments au loyer aux 4100 qu'il continue de financer pour les mé-

nages qui ont été sans logis dans les dernières années. Les seuls suppléments qui seront rendus disponibles seront ceux qui auront été abandonnés ou perdus par des locataires. On estime leur nombre à environ 250, ce qui pourrait être suffisant.

Le problème, selon le FRAPRU, c'est que le gouvernement a imposé aux offices municipaux d'habitation des critères très stricts qui en empêcheront l'utilisation pour la plupart des sans-logis. Ainsi, l'aide sera réservée aux familles avec enfants, ce qui exclut l'ensemble des personnes seules et des couples sans enfants. De plus, les familles elles-mêmes n'auront pas droit à l'aide financière si elles «n'ont pas renouvelé leur bail sur une base volontaire» ou encore si elles ont été «évincées pour non-paiement sans qu'il y ait eu une détérioration rapide de la situation financière», selon l'énoncé des nouvelles règles.

La faute des propriétaires?

Par ailleurs, cette situation de pénurie de logements serait attribuable aux promoteurs privés, «qui préfèrent opter pour la construction de condos à haut retour sur investissement au lieu de développer les habitations locatives», selon une «note socio-économique» de l'Institut de recherche et d'informations socio-économique (IRIS).

«À Montréal, le taux d'occupation des unités locatives abordables a chuté de 1999 à 2005 de plus de 3 % à près de 1 %, souligne Martin Petit, comptable et chercheur à l'IRIS. L'offre d'unités de luxe a connu la situation inverse. La construction importante de condominiums que le Québec a connue dans les dernières années a donc fait en sorte que de nombreux appartements de luxe sont disponibles, mais que les appartements à prix abordable se font rares.»

«Certes, la surproduction de condos permet de libérer les unités locatives à prix élevés, ce qui augmente effectivement la quantité totale de logements disponibles, écrivent les auteurs du document. Les prix prohibitifs de ces unités, pourtant, les rendent inaccessibles aux locataires moyens qui sont captifs du marché locatif.» Dans la région mont-réale, par exemple, 38,7 % des locataires gagnent moins de 20 000 \$ par année.

L'organisme, qui se décrit comme un groupe de recherche indépendant, propose donc d'imposer aux promoteurs privés la construction d'une certaine proportion de logements abordables lorsqu'ils obtiennent un permis pour ériger des condominiums. La construction d'habitations à loyer modique et le renforcement du rôle de la Régie du logement sont aussi au menu.

Le Devoir

Des lettres de Van Gogh



KOEN VAN WEELE REUTERS

LA SECRÉTAIRE d'État à la Culture des Pays-Bas, Medy van der Laan, examine des lettres de Vincent Van Gogh adressées à l'artiste hollandais Anthon van Rappard, exposées depuis peu au Musée Van Gogh d'Amsterdam. Ces précieux documents, certains ornés de dessins de l'artiste, datent de 1881 à 1885. Ces lettres ont été acquises récemment par le Musée Van Gogh auprès d'un collectionneur privé.

Libéré samedi

Le missionnaire canadien quitte Haïti

Port-au-Prince, Haïti — Le missionnaire canadien libéré grâce au versement d'une rançon à la suite d'une semaine en captivité a quitté Haïti, hier, affirmant ne pas être certain d'y retourner, mais assurant vouloir maintenir son orphelinat ouvert.

Ed Hugues a expliqué qu'il aurait aimé demeurer sur place, mais qu'il croyait préférable qu'il parte afin d'éviter de se faire kidnapper à nouveau, alors que les enlèvements se font de plus en plus nombreux en Haïti.

«Je ne sais pas quoi faire et j'ignore à quel moment je reviendrai en Haïti», a déclaré M. Hugues avant de prendre un vol en direction du Canada.

La destination exacte du vol et son heure d'arrivée étaient inconnues, hier.

La voix tremblante et les larmes aux yeux, l'homme âgé de 72 ans a expliqué partir afin de protéger de toute demande de rançon son orphelinat, qui, a-t-il ajouté, parvient avec difficulté à nourrir près de 150 enfants et à en envoyer 80 autres à l'école.

«Je n'ai pas d'argent, ils doivent comprendre cela ou ils vont continuer d'essayer de m'enlever ou de faire du tort à mes enfants», a-t-il dit.

«Ce sont les enfants les plus pauvres du monde, et ils ont assez de problèmes comme ça», a ajouté le missionnaire.

Rançon

Le quotidien Hamilton Spectator a rapporté dimanche que la rançon versée pour obtenir la remise en liberté de M. Hugues avait été de 2000 \$ US et qu'elle avait été payée par son fils, Ted, qui vit à Ottawa.

En décembre, M. Hugues a été atteint d'un coup de feu à un bras en tentant d'empêcher l'enlèvement d'un missionnaire américain, captif pendant quatre jours. Il fut par la suite amputé de la majeure partie de ce bras.

Ed Hugues a été remis en liberté samedi, à la suite du versement de la rançon.

Presse canadienne avec Associated Press

Étude de l'OCDE

Moins de médecins au Canada qu'ailleurs

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Une étude comparative menée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indique que la part assumée par le financement privé dans les dépenses globales liées à la santé est plus élevée au Canada qu'ailleurs en moyenne dans les 30 pays membres de l'OCDE. On note aussi que les Canadiens ont un ratio médecin/habitants nettement plus bas que la moyenne observée dans ces pays industrialisés.

C'est ce qui ressort du rapport Éco-Santé divulgué hier par l'OCDE, qui a colligé une foule de statistiques nationales pour tenter de comparer les systèmes de santé de ses pays membres. Le Canada se classe avantagement dans plusieurs secteurs, mais les indicateurs du pays ne suivent pas partout la tendance générale.

Ainsi, le ratio médecin/population est demeuré inchangé au Canada entre 1990 et 2004, à 2,1 médecins pour 1000 habitants. C'est un médecin de moins par millier de personnes que la moyenne mesurée par l'OCDE. La stagnation vécue au Canada tranche avec l'augmentation nette (de 2,3 à 3,1) de ce ratio ailleurs dans le monde pour la même époque. Les chiffres indiquent aussi qu'il y a au pays moins de lits disponibles par tranche de 1000 habitants (3 contre 4). En contrepartie, le pays compte plus d'infirmières par habitant, même si elles sont moins nombreuses qu'il y a 16 ans.

Dépenses de santé

Globalement, les dépenses en santé ont augmenté plus vite que le PIB dans tous les pays, sauf un. En 2004, les partenaires de l'OCDE consacraient en moyenne 8,9 % de leur PIB à ces dépenses, le Canada frôlant les 10 % (au quatrième rang des pays membres du G7). «Après plusieurs fluctuations liées à l'état des finances, ça nous ramène au niveau du début des an-

nées 90», évalue Jean-Marie Berthelot, vice-président de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) qui a fourni les chiffres à l'OCDE. Selon cette dernière, les dépenses de santé totales par habitant sont de 3165 \$ ici (moyenne de 2550 \$ dans l'OCDE), dont près de 18 % du total sont des dépenses pharmaceutiques (c'est 5 % de plus que 1994).

Au Canada, le public s'occupe de payer 70 % des dépenses globales liées à la santé. Ce qui veut dire que les 30 % restants sont payés par du financement privé (assurances privées, participation directe des citoyens) — trois points de plus qu'ailleurs dans l'OCDE. Les assureurs jouent un rôle de plus en plus important dans ce partage: ils s'occupent aujourd'hui de payer 13 % des dépenses globales au Canada. C'est beaucoup moins qu'aux États-Unis (37 %), mais plus que la moyenne de l'OCDE, établie à 6 %.

Cela s'explique notamment du fait que le public n'est pas présent de la même façon dans tous les secteurs d'intervention en santé. Ainsi le coût des médicaments est-il largement absorbé par le portefeuille où les assurances des Canadiens (38 % de financement public, alors que la France s'en charge aux deux tiers), tout comme les soins dentaires ou ophtalmologiques.

Autrement, l'OCDE dégage de son analyse que les gouvernements devront arriver à «pérenniser le financement des systèmes de santé», qui nécessiteront sans cesse plus d'argent dans les prochaines années. L'organisme note, sans faire de proposition politique, que le maintien de la situation actuelle obligera «les gouvernements à alourdir les prélèvements fiscaux, réduire les dépenses dans d'autres domaines ou mettre plus largement à contribution les patients eux-mêmes pour préserver les systèmes de santé existants».

Le Devoir

L'économie canadienne, elle, va bien

L'OCDE salue la «remarquable» capacité d'ajustement de l'économie canadienne.

L'expansion de la production pétrolière et gazière a dopé l'économie du Canada, mais a aussi freiné l'activité dans les régions non pétrolières du fait de la hausse de la monnaie, souligne l'OCDE hier, tout en saluant sa «remarquable capacité d'ajustement».

Dans son rapport 2006 sur le Canada, l'OCDE juge que la performance économique du Canada a été «excellente dans presque tous les domaines».

«L'économie subit d'importants changements structurels sous l'effet de l'envolée de produits de base, de l'expansion de la production pétrolière et gazière et de l'appréciation du taux de change, et elle a jusqu'ici démontré une capacité d'ajustement remarquable», note l'organisme.

L'envolée des produits de base a déclenché une forte expansion de l'activité dans les provinces dotées d'abondantes ressources pétrolières et gazières (en particulier l'Alberta), mais l'appréciation consécutive du taux de change a eu un «effet de freinage» dans les

autres provinces. Les provinces les moins dynamiques continuent néanmoins de croître à un rythme de 2 % par an, ajoute le rapport.

Il juge que l'économie canadienne a fait preuve d'une «résistance remarquable», notamment grâce à la mobilité de la main-d'œuvre et de restructurations dans le secteur manufacturier.

Pour l'OCDE, les prix des produits minéraux devraient rester élevés, et la production pétrolière des sables bitumineux de l'Alberta devrait connaître «une expansion spectaculaire pour atteindre 3,5 millions de barils/jour à l'horizon 2015».

Pour autant, à plus longue échéance, les dirigeants canadiens vont être confrontés «à des défis majeurs» consistant à accélérer la productivité qui demeure faible mais est appelée «à devenir le principal moteur de l'amélioration du niveau de vie dans le long terme».

Il leur faudra aussi «maintenir des politiques sociales viables» devant les pressions découlant du vieillissement de la population, avertit l'organisme.

Agence France-Presse

EN BREF

Policier montréalais arrêté

Un policier arrêté hier matin par des enquêteurs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a été accusé de trafic de stupéfiants et de blanchiment d'argent. Pierre Goulet, âgé de 41 ans, a immédiatement pris le chemin des cellules. Le policier, qui compte 14 ans d'expérience au sein de la police de Montréal, était rattaché à l'unité aéroportuaire de l'aéroport Pierre-Trudeau. Cette arrestation survient au terme d'une longue enquête menée par les enquêteurs du service des affaires internes du SPVM. Les crimes commis par l'agent du SPVM auraient été commis entre 2000 et 2002. Goulet n'aurait cependant pas agi dans l'exercice de ses fonctions, a indiqué Ian Lafrenière, porte-parole du SPVM. Il est soupçonné d'avoir collaboré avec des organisations criminelles. Goulet, qui devait comparaître ce matin, a été amené en camion au palais de justice de Montréal pour y être formellement accusé. — PC

L'action de Vasogen chute

Toronto — La valeur de l'action de Vasogen a fondu de plus de 73 %, hier, après que la société biotechnologique eut fait savoir qu'une étude clinique de son médicament Celacade pour le traitement de troubles cardiaques chroniques n'avait pas produit les

résultats escomptés. L'action de Vasogen ne valait plus que 54 cents à la clôture de la Bourse de Toronto, hier, en baisse de 1,50 \$ par rapport à vendredi. Plus de 8,4 millions d'actions ont été négociées. Les résultats préliminaires d'une étude clinique de phase 3 ont révélé que les objectifs n'ont pas été atteints chez 2414 patients, alors que des résultats prometteurs ont été enregistrés pour 692 autres patients. Vasogen se spécialise dans le traitement de l'inflammation cardiovasculaire chronique. — PC

Rhéaume veut diriger la SSJB

L'ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal, Gilles Rhéaume, portera sa candidature à la direction de l'organisme en mars prochain. C'est ce qu'il a confié, dimanche, au cours d'une interview téléphonique accordée au réseau NTR. Ce dernier explique sa décision par la volonté de voir l'organisme prendre un virage plus militant et interventionniste. M. Rhéaume considère que la SSJB doit assumer le leadership dans le combat pour la souveraineté du Québec. «Je souhaite que, le 24 juin 2008, nous soyons déjà un pays indépendant. Donc, pour que cela se réalise il faut que la Société Saint-Jean-Baptiste prenne un nouveau départ, et c'est essentiel de le faire maintenant», a-t-il affirmé. — PC

Sursis pour Black

Chicago — La Cour de district des États-Unis a rejeté à Chicago, hier, la requête de procureurs fédéraux qui voulaient que la caution de 20 millions \$ US de l'ex-magistat de la presse Conrad Black soit révoquée. La juge Amy St. Eve a refusé d'envoyer M. Black derrière les barreaux, tout en affirmant qu'elle décidera plus tard s'il y a lieu de majorer sa caution. — AP

20% à 50%

Solde d'été



1007, rue LAURIER ouest,
Outremont
Tél.: 274-2442

Grâce à SMS-MONTREAL,
rejoignez vos proches dans le monde



www.sms-montreal.com

ÉCONOMIE

PERSPECTIVES

Changer l'OMC

Le débat se tiendra, que les négociations du cycle de Doha aboutissent ou pas à un compromis dans les prochains jours. De plus en plus de gens semblent penser que les ca-fouillages des dernières années sont la preuve que l'Organisation mondiale du commerce doit changer? Mais changer pour quoi? Pour plus d'efficacité ou plus de démocratie? Pour être plus patient ou plus politique? Et si ce n'était pas l'OMC le problème?

Il semble bien que, cette fois-ci, ce soit pour vrai. Un accord de principe doit impérativement être convenu entre les 149 pays membres de l'OMC au plus tard à la fin de cette semaine, sans quoi il sera trop tard pour sauver le cycle pour le développement de Doha. L'expérience nous a appris que ce genre «d'échéance ultime et finale» en cache souvent une autre, un peu plus éloignée, et «vraiment ultime et finale» celle-là. Elle nous a montré aussi comment il est vrai que le temps est une chose relative et que des problèmes que des années de négociation n'ont pas permis de régler peuvent trouver leurs solutions en l'espace de quelques minutes une fois passée la onzième heure. Tous entendent cependant la cloche de l'horloge sonner, et savent en quoi le carrosse sera bientôt transformé.

Les âmes tragiques prédisent un échec fracassant.

Un constat brutal de l'incapacité des pays riches d'honorer leur promesse d'améliorer un peu l'ordre commercial mondial à l'avantage des pays pauvres. Les esprits prosaïques penchent plutôt pour un compromis gris que des experts qualifieront sans doute de premier pas dans la bonne direction, mais qui décevra quand même tout le monde.

Dans tous les cas, on se demandera qu'est-ce qui a bien pu clocher entre le lancement des négociations, au Qatar, en 2001, et aujourd'hui. Les Américains, Européens, Brésiliens, Indiens, Africains s'accuseront mutuellement d'être responsables de la situation, avant de tourner leurs doigts accusateurs vers l'OMC.



Eric Desrosiers

Après le fiasco de la conférence de Cancun en 2003, Pascal Lamy avait qualifié l'OMC de «médiévale». C'était, bien sûr, avant qu'il n'en devienne le directeur général. Depuis, il a gardé pour lui ses frustrations. Il a même trouvé le moyen, à la conférence de Hong Kong du mois de décembre, de se féliciter du bon fonctionnement de l'institution grâce, notamment, à la structuration des principales tendances en présence au sein de groupement de pays comme le G20, le G90 et autres G10. On se doute bien, cependant, que l'ancien commissaire européen au Commerce n'a pas changé d'opinion et que, comme d'autres, il ne fait qu'attendre la fin du cycle de Doha pour remettre la question des réformes à l'ordre du jour.

Idées de réformes

Pour certains, le problème vient de l'obligation que l'institution se donne de n'adopter aucune nouvelle règle sans qu'elle fasse l'objet d'un consensus parmi ses membres. Tout à fait louable en principe, cette règle serait devenue, selon eux, une condamnation à l'échec assurée depuis que l'organisation ne compte plus 23, comme au début, mais 149 pays membres. Pourquoi ne pas remplacer cela par un système de majorité qualifiée, demandent-ils? Ou encore limiter ce droit de veto de chaque pays aux seules questions qui les touchent vraiment?

Le problème est qu'il est difficile de voir comment une organisation internationale pourrait forcer un pays souverain à changer contre son gré des lois légitimes, seulement parce que d'autres pays seraient prêts à le faire. On pourrait aussi faire remarquer que cette règle du consensus n'a pas empêché la conclusion d'un accord lors du cycle de négociations précédent (celui de l'Uruguay) auquel ont quand même participé 123 pays.

Et pourquoi faut-il que tous les accords convenus s'appliquent également à tous?, se demandent d'autres. Ne pourrait-on pas permettre à ceux qui sont prêts à aller plus vite et plus loin de conclure entre eux les règles qu'ils veulent, quitte à ce que les autres les rejoignent à leur heure et à leur pas?

Cette idée de règles à géométrie variable a déjà été acceptée à l'OMC pour les pays les plus pauvres. Ces derniers peuvent, en effet, évoquer leur retard de développement pour se soustraire à certaines règles, ou bénéficier d'un délai supplémentaire. Mais, pour le reste, on voit mal comment l'adoption d'un système de traité à la carte encouragerait les pays à faire les sacrifices dont sont faites les grandes ententes.

Il y en a qui disent que les grands cycles de négociation sont devenus trop lourds, trop longs et trop dramatiques. Ils proposent qu'on les remplace par un processus de négociations permanentes qui prônerait une approche des petits pas. Mais comme on vient de le dire, il arrive un moment où aucun gain substantiel ne peut plus être réalisé sans que les principales parties impliquées mettent sur la table les grands intérêts qui s'affrontent afin de convenir d'un compromis.

Certains pensent que l'impasse à l'OMC est due à son déficit démocratique et qu'il faudrait notamment mettre un terme aux négociations à huis clos de groupes restreints et accorder plus de place aux représentants de la société civile. Ils se font répondre qu'une véritable négociation ne peut pas toujours se faire à 149 et que l'OMC a déjà bien assez de mal à fonctionner avec tout ce monde sans qu'on ajoute de nouveaux acteurs.

D'autres voudraient que les politiciens ne se cachent pas tant derrière leurs négociateurs et s'impliquent plus dans le fonctionnement de l'organisation. On n'ose même pas imaginer le cauchemar, du point de vue de la sécurité et du travail de négociation, que représenterait la tenue de conférences ministérielles plus fréquentes et de sommets des chefs d'État et de gouvernement de tous ces pays.

Devant toutes ces propositions de changement, visant à guérir l'OMC des maux qui l'accablent, on se dit qu'il reste encore au moins une option qui n'a pas été envisagée. C'est que l'impasse des négociations du cycle de Doha est due à des divergences d'intérêts fondamentales entre les principaux acteurs en présence. Des divergences que même la meilleure organisation qui soit et les meilleurs processus de conciliation qui soient ne pourraient pas régler. Du moins tant et aussi longtemps que les gouvernements souverains qui les incarnent n'auront pas la volonté, ou la capacité, d'accepter de faire des concessions parce qu'ils seraient convaincus d'obtenir en échange un plus grand bien.



Les docks de Dublin vivent une véritable métamorphose avec la construction d'hôtels et de bureaux. Différentes nationalités s'y côtoient, occupant un large éventail d'emplois, de la restauration rapide à l'informatique.

FABRIZIO BENSCH REUTERS

La verte Erin, nouvel eldorado de l'Europe

«L'Irlande est devenue la rampe de lancement des entreprises américaines de technologie en Europe»

Dublin — Terre d'émigration à l'économie sinistrée pendant des lustres, la verte Erin apparaît désormais comme une terre promise attirant des jeunes et des ambitieux de toute l'Europe et d'ailleurs, séduits par le dynamisme de ce nouvel Eldorado des hautes technologies.

Autrefois point de départ des émigrants, les docks de Dublin vivent une véritable métamorphose avec la construction d'hôtels et de bureaux. Différentes nationalités s'y côtoient, occupant un large éventail d'emplois, de la restauration rapide à l'informatique.

Le siège européen de Google, le géant américain d'Internet, est installé dans ce quartier cosmopolite, symbole de la nouvelle Irlande prospère. «Beaucoup d'entreprises quittent l'Europe, mais c'est l'inverse qui se produit en Irlande», selon Renate Myhrstad, une Norvégienne de 26 ans, responsable de la formation chez Google. «Les entreprises installées ici, comme Google, Yahoo et eBay et beaucoup d'autres sont très attractives. C'est un endroit très jeune et international.»

L'Irlande a connu une vague d'immigration après l'arrivée massive de multinationales des hautes technologies, qui ont jeté leur dévolu sur le pays en raison de son taux d'imposition de 12,5 % sur les bénéfices des sociétés, le plus bas d'Europe, et également très inférieur à celui des États-Unis. Les quotidiens irlandais regorgent d'offres d'emploi de grandes so-

ciétés qui recrutent aussi dans le reste de l'Europe pour leurs activités à Dublin.

L'Irlande affiche le produit intérieur brut par habitant le plus élevé de l'Union européenne (37 738 dollars).

«C'est un pays très différent de l'Irlande que j'ai quittée en 1993, un lieu très innovant où les personnes jeunes et brillantes prospèrent», raconte John Herlihy, comptable formé à Dublin qui a émigré en Californie à une époque où l'Irlande connaissait un taux de chômage de 18 %, au lieu de 4,5 % aujourd'hui.

M. Herlihy travaille pour le siège de Google à Dublin, qui emploie 800 personnes, dont 70 % ne sont pas Irlandais. L'entreprise compte recruter 600 employés de plus, essentiellement à l'étranger, pour travailler dans un bâtiment voisin, actuellement en construction.

«L'Irlande est devenue la rampe de lancement des entreprises américaines de technologie en Europe», selon M. Herlihy. «Il est très facile de s'installer et de faire des affaires ici.»

Un millier de multinationales possèdent des bureaux dans le pays: la moitié sont des sociétés américaines et un tiers font de la recherche et du développement. Outre sa fiscalité avantageuse, l'Irlande attire les sociétés américaines grâce à son statut de pays anglophone et tire également avantage, par rapport à

la Grande-Bretagne, de son adhésion à l'euro, qui facilite bien des choses.

Depuis 2004, l'Irlande propose également un crédit d'impôt de 20 % aux entreprises investissant dans la recherche et le développement.

Alors que des millions d'Irlandais en quête d'une vie meilleure ont traversé l'Atlantique par le passé pour gagner les États-Unis, 130 000 ont fait le chemin inverse depuis 2001. Un afflux de population énorme pour un pays de seulement quatre millions d'habitants.

L'Irlande a ouvert son marché du travail sans restriction aux ressortissants des pays de l'Est qui ont rejoint l'UE en 2004. Depuis, 130 000 Polonais se sont installés dans le pays, qui voit arriver chaque mois quelque 10 000 nouveaux immigrants d'Europe orientale.

«Si vous avez de l'ambition en Pologne, il faut venir en Irlande», assure Jerzy Poborsky, un ouvrier du bâtiment sur l'un des nombreux chantiers des docks. L'immigration n'a pas fait remonter le chômage. Selon les économistes, un grand nombre de nouveaux venus créent des emplois ou occupent des postes délaissés par les Irlandais.

Associated Press

«Beaucoup d'entreprises quittent l'Europe, mais c'est l'inverse qui se produit en Irlande»

De pays pauvre à pays prêteur

Des États émergents, comme la Russie et le Mexique, remboursent leur dette en bloc et deviennent eux-mêmes des créanciers

AMÉLIE HERENSTEIN

Paris — La Russie et le Mexique sont venus jeudi dernier allonger la liste des pays émergents à qui une puissance financière décuplée par leur essor économique et la flambée des prix du pétrole permet de payer d'un bloc leur dette, voire pour certains de devenir eux-mêmes créanciers.

La Russie va achever d'ici août le remboursement de sa dette auprès du Club de Paris en payant les 22 milliards de dollars qu'elle lui doit, plus une prime d'un milliard de dollars pour compenser en partie les intérêts ainsi économisés, a annoncé son ministre des Finances Alexei Koudrine.

Cette opération, qui a fait l'objet de plusieurs mois de négociations difficiles, est encore plus ambitieuse que celle menée l'an dernier, au terme de laquelle elle avait déjà remboursé par anticipation 15 milliards d'euros.

Simultanément, le Mexique a annoncé le remboursement anticipé de sept milliards de dollars à la Banque mondiale et à la Banque interaméricaine de développement (BID), ce qui représente la moitié de sa dette extérieure auprès des organismes financiers internationaux (13 milliards). Ces deux pays, tout comme l'Algérie — qui avait annoncé il y a un mois le remboursement anticipé de huit milliards de dollars — bénéficient à plein de recettes pétrolières qui atteignent des niveaux inédits grâce au triplement des cours du brut depuis quatre ans (à plus de 70 \$US le baril).

Même chose pour l'Indonésie, qui a elle aussi fait part jeudi dernier de son intention de rembourser la moitié de sa dette auprès du Fonds monétaire international (FMI) soit 3,7 milliards de dollars.

La Russie et le Mexique sont respectivement deuxième et cinquième producteurs mondiaux de pétrole. L'Algérie et l'Indonésie sont moins bien classées mais elles sont toutes deux membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

Pourtant de tels remboursements, s'ils contribuent à regarnir les caisses des 19 pays prêteurs du Club de Paris, sont aussi à leurs yeux une source de préoccupation, ainsi qu'ils l'ont admis implicitement lors du cinquantième anniversaire du forum ce mois-ci.

Ils craignent en effet que les grands pays émergents, tels l'Inde, la Chine ou le Brésil, dont certains comptaient autrefois parmi leurs «clients» et débiteurs, ne se mettent à leur faire de la concurrence en prêtant à leur tour à des conditions jugées moins contraignantes.

Le Club de Paris conditionne en effet systématiquement ses prêts à l'application d'un programme de réformes structurelles conçu par le FMI.

Si bien que les dirigeants du Club plaident désormais ouvertement pour une adhésion de ces nouvelles puissances à leur cercle.

La problématique est similaire pour le FMI, dont les débiteurs se font de plus en plus rares (le Brésil et l'Argentine viennent également de payer leur ardoise par anticipation), et qui, 61 ans après sa création, semble désormais au bord de la crise existentielle.

Les interrogations autour de ces «nouveaux pays créanciers» ont d'ailleurs fait l'objet de discussions lors du dernier G8 Finances qui s'est tenu au début du mois à Saint-Petersbourg.

Les huit pays membres (Russie, États-Unis, Japon, Canada, France,

Grande-Bretagne, Italie et Allemagne) ont convoqué plusieurs pays émergents (Chine, Inde, Brésil, Afrique du Sud, Nigeria) pour leur prêcher les mérites d'une «coordination» des créanciers.

De quoi empêcher selon eux «que ne s'accumulent des niveaux insupportables de dette dans les pays à faible re-

venu», en particulier faire en sorte que ceux qui ont récemment bénéficié d'allègements de dette n'en accumulent pas de nouvelles auprès d'autres pays.

Agence France-Presse

L'AGENDA

L'HORAIRE TÉLÉ,
LE GUIDE DE VOS SOIRÉES

Gratuit dans Le Devoir du samedi

LE DEVOIR



É D I T O R I A L

Le chiffre immoral

Chaque jour amène son lot de chiffres en nombre si important qu'ils suscitent davantage d'indifférence que de curiosité. Pourtant, l'un d'entre eux doit être souligné, mémorisé, voire débattu, tant il symbolise l'extravagance qui caractérise désormais les conseils d'administration des grandes entreprises. Lequel? 262. Aujourd'hui, un président empoche l'équivalent de 262 fois le salaire moyen des employés de la société qu'il dirige.

Dans les années 60, un p.-d.g. nord-américain gagnait 24 fois le revenu de l'employé. Ensuite, le multiple est monté à 35 avant de s'établir à 71 à la fin des années 80. C'est au cours de cette dernière décennie qu'un changement notable dans l'administration des salaires a été effectué. Sous les coups de la récession, lors du premier mandat de Ronald Reagan, et de la déconfiture boursière d'octobre 1987, l'alignement de la paye des patrons sur la performance financière des sociétés s'est généralisé.

Ce mécanisme de rétribution avait sa logique. Il l'aurait encore si les membres des comités de rémunération des compagnies publiques avaient en la matière le souci de la décence. Si ce fut le cas, ça ne l'est plus du tout. Aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne et en France, une ribambelle d'exemples récents démontrent que la démesure l'a emporté sur le sens commun.

Au Canada, ce qu'il s'est passé chez Nortel l'an dernier est un concentré de ce qui a cours un peu partout en Occident. On vous fera grâce des revenus consolidés perçus par le chef de la direction pour mieux s'attarder aux options sur action dont il a hérité. Au total, 5 millions de titres, de Nortel évidemment, se sont ajoutés à son portefeuille. Et alors? Ce geste confirme ce que des études réalisées aux États-Unis indiquent. A

savoir que, lorsque l'action de l'entreprise X est au creux de la vague, les p.-d.g. se négocient l'acquisition, en fort volume, de l'action en question. On devine la suite.

En Grande-Bretagne, plus tôt cette année, on a assisté à un acte qui relève au fond du théâtre de boulevard. Les cadres supérieurs de la Royal Bank of Scotia étaient payés, en partie, en fonction de la performance de cette institution. Mais voilà que, l'an dernier, ils n'ont pas eu de primes parce qu'ils n'avaient pas atteint les cibles fixées. Alors, ils ont décidé de les diminuer de moitié avec la connivence du comité de rémunération. Parmi les motifs invoqués, on a retenu celui-ci: on ne peut pas punir les dirigeants pour l'incompétence et la malhonnêteté du patron d'un concurrent qui nuit ainsi à l'ensemble de l'industrie. Malheureusement, la modification apportée par le conseil de cette banque a été reprise par ces gros canons de la finance que sont les Lloyds et la banque Barclays.

En France, l'affaire Antoine Zacharias, du nom de l'ex-président de Vinci, a provoqué une inflation d'articles et de commentaires vitrioliques amplement justifiés. Non content d'avoir empoché 250 millions d'euros, Zacharias voulait une rallonge de 8 millions pour avoir mené à bien l'acquisition d'autoroutes. Autrement dit, ce monsieur souhaitait une prime pour avoir fait ce pour quoi il était payé. Toujours est-il que cet épisode a fait dire à la patronne des patrons français que cela lui avait provoqué un «haut-le-cœur». On insiste, ce mot vient de l'équivalent français du Conseil du patronat du Québec et non d'un quelconque syndicaliste.

Aux États-Unis, on a découvert il y a peu que la démesure sur le plan des salaires s'accompagnait d'une démesure égale sur le front des avantages divers et non comptabilisés. On fera l'impression sur un certain nombre d'études pour mieux se pencher sur celle signée par un universitaire et consacrée à l'usage des jets de compagnies. À la surprise de l'auteur, le point de chute le plus courant de ces avions est le suivant: le terrain de golf d'Augusta en Georgie. Inutile d'en rajouter.

En peu d'années, on est passé d'une certaine logique — l'alignement sur la performance —, à celle odieuse du *ni vu, ni connu je l'embrouille*. Car c'est bel et bien de cela qu'il s'agit. Alors qu'on s'attendrait à ce qu'un p.-d.g. soit payé en fonction de règles établies, voilà qu'on observe que les règles en question ont été réduites à une seule: la privatisation des profits et la socialisation des pertes et des risques.

L'emballage qui a cours sur ce front a gommé la notion d'amoralité que l'on prête à l'économie pour faire place nette à l'immoralité. À croire que le mariage entre «l'éthique» et «l'esprit du capitalisme», si tant est qu'il peut en avoir, est le comble de la crédulité.

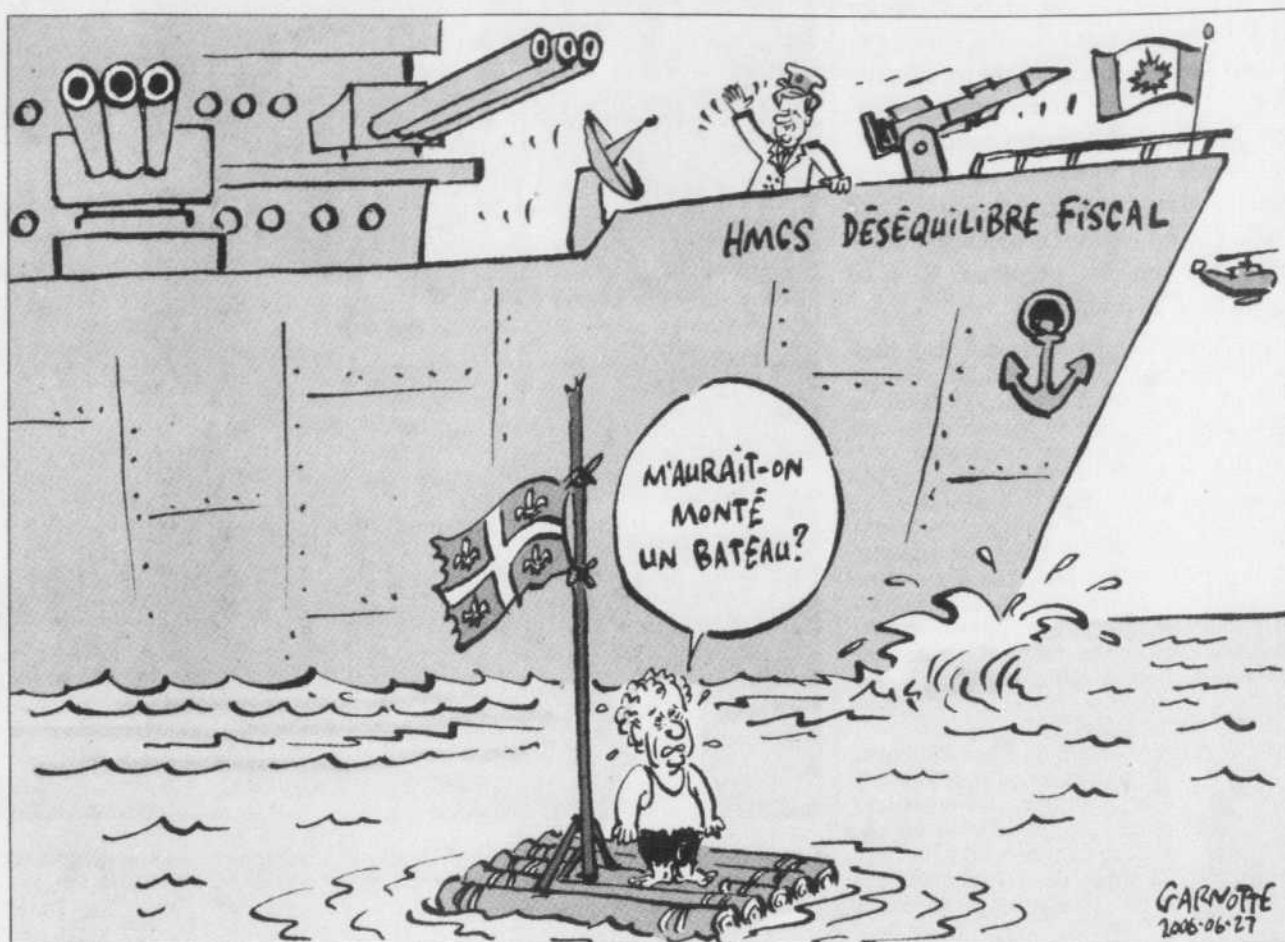


Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

La télé de Radio-Blablaba

De plus en plus, la télévision de Radio-Canada est digne de s'appeler Radio-Blablaba. On n'y voit que des *talk-shows* et des *quiz*. Et autour de la table, toujours la même brochette d'artistes et d'humoristes. À part la rafraîchissante émission *L'Épicerie*, et quelques séries américaines qui ne devraient pas avoir leur place sur la chaîne nationale, toutes les émissions à l'heure de grande écoute sont sous la bannière «culture/variétés».

Pourtant, il se passe des choses dans le monde autant ici qu'ailleurs. Pourquoi ne pas nous les montrer? À la limite, passez-nous de bons reportages étrangers (France 2 ou BBC) ou sortez des reprises de *Sol et Gobelet*, mais, par pitié, laissez-nous tranquilles avec les *talk-shows*, les *quiz* et les séries américaines! Radio-Canada est-elle encore capable de création, d'audace et de punch? On dirait qu'elle l'est de moins en moins, et en particulier l'été.

Jean Beaudet

Montréal, le 20 juin 2006

La sécurité, une priorité pour Harper?

Au printemps 2005, le ministère fédéral de la Santé annonçait dans un rapport public que 6000 Canadiens succombaient aux effets de la pollution de l'air chaque année. Cette pollution cause des problèmes respiratoires, la toux et l'aggravation de troubles respiratoires et cardiaques. Les enfants, les personnes âgées et les gens souffrant de problèmes cardio-respiratoires sont les plus affectés par cette pollution.

À Montréal, la mauvaise qualité de l'air tue 1500 personnes chaque année, en plus d'accroître sensiblement les dépenses en santé et en médicaments. Et que fait le gouvernement Harper pour résoudre ce problème? Rien. Au contraire, l'environnement semble bien être le

dernier de ses soucis. Le moindre sou dépensé pour améliorer la qualité de l'air est soumis à une réévaluation vers le bas. Mais pour lutter contre la menace terroriste, attention! On ne regarde pas à la dépense. Le danger est grand, omniprésent. Combien de citoyens canadiens ont été tués par des attentats terroristes en sol canadien? Aucun. 6000 contre 0. Harper se moque de nous en disant qu'il se préoccupe de la sécurité des Canadiens. Il est ou bien de mauvaise foi, ou bien menteur, ou bien ignorant. Peut-être un peu de tout ça à la fois.

Robert Aird

Montréal, le 23 juin 2006

Le Texas canadien de Gil Courtemanche

J'ai lu avec un intérêt toujours renouvelé le billet de Gil Courtemanche publié samedi dans *Le Devoir*. J'apprécie la finesse de ses observations, la profondeur de sa pensée, la solidité de ses convictions. Son article sur le Texas canadien, une fois de plus, confirme tout cela.

Je me permettrais cependant de relever son association aussi injuste qu'involontaire entre les mennonites et les évangélistes, les pentecôtistes et autres «born again christians». Les mennonites sont une branche de ces anabaptistes qui furent décimés par les luthériens au XVI^e siècle pour le caractère subversif de leur foi.

Autant le dieu des évangélistes est un dieu de colère et de punition, autant le leur est un dieu de pardon et de miséricorde. Alors que les évangélistes adorent un dieu des armées, et sont fascinés par le port des armes en son nom, les mennonites, quant à eux, sont foncièrement pacifistes et opposés à tout port d'armes. Si les évangélistes sont des individualistes pour qui la richesse est un signe de la grâce, les mennonites, au contraire, refusent la richesse et prati-

quent le partage communautaire des biens de première nécessité. Il est vrai qu'ils sont passablement suspicieux à l'égard de certains aspects du progrès scientifique. Mais nos problèmes actuels (mise à mal de la planète, danger nucléaire, manipulations génétiques et leur appropriation capitaliste, etc.) les feront peut-être passer bientôt pour des précurseurs.

En somme, ce que je tenais à souligner, c'est qu'il ne faut pas confondre le loup et l'agneau. Même si l'on n'appartient ni à la meute ni à la bergerie.

Joseph Berbergy

Laval, le 19 juin 2006

La logique de M. Harper

Dans son édition du 16 juin dernier, *Le Devoir* rapportait que Stephen Harper aurait dit «c'est parce que la menace terroriste existe que le pays est allé en Afghanistan et non l'inverse!». Il pourrait être intéressant de formuler l'inverse de la proposition de M. Harper, ce qu'il s'est bien gardé de faire évidemment!

Si je me souviens bien de mes vieux traités de logique — les logiciens pourront bien sûr me corriger — l'inverse de la proposition de M. Harper est: «Quel que soit, ou pour toute menace terroriste, il ne faut pas aller en Afghanistan!». J'avoue que l'inverse de la proposition de M. Harper me convient davantage que sa solution. En effet, admettons qu'une menace terroriste plane sur nos têtes; en quoi l'anéantissement de populations civiles afghanes pourrait-elle régler notre problème?

Pourquoi alors ne pas envahir le Pakistan, l'Iran... ou les États-Unis. On y cultive aussi le pavot! J'avoue, moi-même, en avoir un magnifique spécimen dans mon potager. Oups, j'ai encore une fois trop parlé! De grâce, M. Harper, ce n'est que pour consommation visuelle! Pierre Rajotte Lévis, juin 2006

LIBRE OPINION

Aimer ou démoniser Israël?

JEAN OUELLETTE

Professeur retraité de l'Université de Montréal, spécialiste en études juives

Je vois déjà nos faiseurs d'opinion incrédules esquiver un geste défensif à la lecture d'un tel titre. Comment peut-on faire luire à des esprits imprégnés de la vérité du narratif palestinien la perspective d'une découverte, réelle ou virtuelle, d'une terre que nos catéchismes d'antan qualifiaient de sainte, mais que le mur de l'apartheid, selon une expression chère à nos médias, rend à jamais inhospitalière pour quiconque se targue de rejeter le sionisme au nom d'une vague défense de l'antiracisme?

Peut-on imaginer, au-delà des images qui nous assaillent, choquantes pour des yeux habitués à plus de décence, que l'opinion des gens du Québec demeure néanmoins ouverte à un discours moins idéologique et, partant, susceptible de découvrir les attraits incontestables de la réalité israélienne? Y a-t-il, comme on a pu le lire récemment dans *Le Soleil*, une vérité israélienne des choses qui viendrait en contradiction avec l'interprétation partagée par le reste du monde?

Offensons les irréductibles et lâchons le qualificatif à la mode: Israël est un pays *cool*. Je sens déjà que l'on ne m'aime plus. J'insiste. Le pays ne se réduit pas aux paramètres du conflit israélo-palestinien tel qu'il est rapporté dans nos médias. Chacun, selon ses affinités personnelles, sa curiosité intellectuelle ou encore selon ses intérêts professionnels, y trouvera largement son compte.

Au risque de tomber dans le piège d'un mercantilisme superficiel qui s'érigeait davantage à un public-reportage, je citerai, ne serait-ce qu'en passant, l'attrait irrésistible de l'industrie touristique d'Israël, tout en prenant bien soin de souligner que ce petit pays dépourvu de richesses naturelles a résolu le problème pour une économie fondée sur un savoir du plus haut niveau.

Il revient aux plus jeunes de célébrer les plaisirs nocturnes de Tel-Aviv, souvent préférés à l'austère découverte des richesses historiques de Jérusalem la religieuse. Certains préféreront les paysages ondulés de la Galilée ou encore la douce piété de Safed, bien blottie au creux de ses collines et toute vibrante encore aux éblouissements qui l'animent autrefois. D'autres, enfin, trouveront leur inspiration dans les déserts de Juda ou seront sensibles aux variations extrêmes des températures du Negev et à l'infinie diversité de ses coloris.

Mais Israël, c'est avant tout sa population diversifiée et une jeunesse qui porte son pays à bout de bras et qui, pour prix de son service, accepte de reporter ses rêves et ses projets personnels à un âge où les jeunes d'ici commencent déjà à se sentir installés dans la vie. La jeunesse d'Israël offre, pour qui veut dessiller ses yeux, une définition renouvelée de la résilience.

Impératifs de protection

Exécrable propagande sioniste? Sans aucun doute, répondront ceux parmi nous qui s'abreuvent aux eaux délétères distillées par tous ces experts et analystes de la scène internationale et crient au scandale devant le «mur de la honte» érigé sans grand enthousiasme par Israël.

Faut-il être aveuglé par une fallacieuse définition du sionisme comme doctrine politique pour songer à combattre l'entreprise sioniste au nom de je ne sais quel antiracisme primaire? A-t-on oublié, en ces cercles, que l'infâme équation onusienne a bel et bien été révoquée? Faut-il être de droite et fascinant pour comprendre que le mur dit de l'apartheid répond à des impératifs de protection et qu'il tombera vraisemblablement sous les pics

des démolisseurs au terme d'un accord de paix?

Pour d'autres, c'est le facteur religieux qui est à la base de leur réticence envers l'État juif. État théocratique, objecteront-ils, sans se douter qu'ils définissent l'identité juive, individuelle et collective, en termes empruntés à la théologie chrétienne de façon à réduire la judaïté à l'espace proprement religieux.

Où alors, ils sont obnubilés par l'engouement dont jouissent, chez nous et ailleurs, certains universitaires juifs qui ont réussi à se convaincre que le sionisme contredit les enseignements fondamentaux du judaïsme. Ces universitaires sont notamment à l'œuvre aux États-Unis, en France, et parfois même en Israël. Chez nous, la thèse est développée par l'auteur d'un livre intitulé *Au nom de la Torah* et lancé tout récemment en anglais. L'ouvrage n'aura été applaudi, somme toute, que par ceux qui estiment avoir des comptes à régler avec l'État juif puisqu'il préconise l'élimination d'Israël au profit d'une vague entité binationale.

La Palestine

Enfin, les partisans d'une représentation visant à diaboliser Israël contestent la légitimité de l'État juif sur la base du cruel conflit qui oppose Israéliens et Palestiniens. Les médias présentent ce conflit comme une dispute territoriale (ce qu'il est aussi) entre deux mouvements nationaux rivaux. Dans la mesure où le sionisme prend la forme, à leurs yeux, d'une entreprise coloniale, l'enjeu, pour la population indigène, est d'expulser l'occupant étranger.

Dans cette perspective, le terme «occupation» reçoit diverses acceptions selon les factions en cause. Les accords d'Oslo auraient pu, théoriquement, régler le conflit défini dans ces termes. En utilisant l'expression «le cycle de la violence» pour

décrire le conflit qui oppose Israël aux «militants palestiniens», beaucoup d'analystes brouillent commodément la distinction essentielle que l'on se doit de faire entre les victimes d'actes terroristes et ceux qui jugent bon de les perpétrer.

De là à accuser Israël d'un déni de justice permanent à l'égard de la population palestinienne, il n'y a qu'un pas, et il est aisément franchi. Les Israéliens sont alors perçus dans le rôle peu enviable de ceux qui bloquent irrémédiablement les aspirations légitimes des Palestiniens.

Fuseront alors, en certains cercles, des attaques insidieuses contre des pratiques de l'armée israélienne qui n'auraient rien à envier aux atrocités commises par les nazis! On sous-entend que les militants d'un mouvement national peuvent recourir à tous les moyens, la terreur comprise, pour réaliser leurs aspirations.

En réalité, le conflit comporte une autre dimension, rendue plus évidente encore depuis l'élection du Hamas: celle d'un mouvement islamiste proche des aspirations des Frères musulmans dont il procède idéologiquement. L'enjeu n'est plus l'occupation, mais la restauration à la Umma islamique de la totalité de terres vus comme parti intégrante de Dar Al-Islam (La Maison de l'Islam) et tombées entre les mains des infidèles que sont les Juifs qui se réclament du sionisme.

Une résolution du conflit ainsi défini est plus difficile à entrevoir. Le plan de désengagement du présent gouvernement israélien découle logiquement de ce constat.

Je veux être réaliste. Aucun argument n'ébranlera l'entêtement de ceux qui persistent à croire qu'une sorte de faute originelle a entaché le sionisme dès lors que le rêve nostalgique de Sion se transforme en projet politique. Mais comment ne pas voir qu'en soutenant Israël, les démocrates renforceront les factions modérées et favoriseront peut-être ainsi l'émergence d'un État palestinien?

IDÉES

Fêtes nationales

Célébrer en parallèle

GILLES BIBEAU

Professeur, département d'anthropologie,
Université de Montréal
Dernier de deux textes

Notre calendrier à double entrée consacre notre dualité: nos fêtes se déroulent en parallèle, sans jamais se rencontrer tout comme ces rails qui s'alignent de Halifax à Vancouver. On rapproche toujours sans jamais unifier: ainsi la Fête nationale du Canada se célèbre, n'est-ce pas un peu ironique, exactement une semaine après la Fête nationale du Québec.

Parfois, nos deux calendriers risquent même la superposition de fêtes à contenu opposé; c'est le cas du troisième lundi de mai, jour de célébration pour les Canadiens de la Fête de la reine alors que les Québécois fêtent ce même jour la Journée nationale des patriotes.

Au Québec, on fête ce jour-là, jusqu'à il y a encore peu de temps, la victoire de Dollard des Ormeaux sur les Indiens au Long-Sault. On sait combien Jacques Ferron s'est opposé à cette fête apparue dans les années 1940 qui a transformé, sous l'instigation du chanoine Lionel Groulx, Dollard des Ormeaux en un héros national. En élevant l'événement du Long-Sault au rang de fête nationale, on laissait entendre que notre ennemi est l'Amérindien plutôt que l'Anglais, rompant ainsi, selon Ferron, avec l'imaginaire collectif québécois dans lequel l'adversaire historique est d'abord l'Anglais, celui-là même qui a fait à six reprises le siège de Québec durant les jours de la Nouvelle-France et qui n'a cessé de dominer le pays depuis la Conquête.

Le gouvernement du Québec a réussi, en jumelant la Journée nationale des patriotes à la fête de la Reine, un formidable jeu de superposition qui cette journée en une célébration de l'ambiguïté.

Nos calendriers canonisent et nous coïncident dans le schéma classique (et dépassé) des deux peuples fondateurs qui se refusent l'un et l'autre, avec la même ardeur, de célébrer l'autochtonie des Premières Nations. On a oublié, de part et d'autre, que le pays s'est construit (pensons à John A. Macdonald et George-Étienne Cartier construisant le chemin de fer transcontinental) en annexant les terres de la nation métisse et en transformant profondément les modes de vie des nations amérindiennes des Prairies. Il fallait qu'elles disparaissent pour que le pays existe. Décidément notre généalogie collective est très postmoderne.

L'oubli de Colomb et des Amérindiens

On n'a pas suffisamment pris conscience, me semble-t-il, de la singularité des calendriers canadien et québécois. Le Canada est en effet le seul pays en Amérique à ne pas célébrer le souvenir du jour où Christophe Colomb a mis le pied sur les terres américaines, événement qui est fêté, ailleurs en Amérique, comme El Día de Colon, Jour de la Découverte, Columbus Day ou Discovery Day.

Cette fête fixée au 12 octobre (ou au second lundi d'octobre) rappelle le cri de «Tierra» lancé en pleine nuit par la vigie de la *Pinta*, le navire-amiral de Christophe Colomb, lorsqu'il aperçut la côte d'une des îles des Antilles, qu'il baptisa du nom d'Hispaniola en reconnaissance pour les rois catholiques d'Espagne qui avaient commandité son voyage.

Aux États-Unis, le Columbus Day se (con)fond, au niveau des dates, avec le Thanksgiving Day que les Américains célèbrent vers la fin novembre dans le



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Au Québec, les célébrations de la Fête nationale ont lieu tout juste une semaine avant celles de la Fête nationale du Canada.

cadre d'un rituel plus familial que public qui se fait autour d'un repas de dinde rôtie et de potiron.

On rendait autrefois grâce parce que les Amérindiens avaient permis aux colons, par des dons de nourriture, de survivre à leur premier hiver en Amérique. Le sens de la fête a fortement évolué: dans les prières qui accompagnent de nos jours le repas rituel, les Américains remercient le Seigneur d'avoir permis que les premiers *settlers* survivent à l'hiver américain, et d'avoir, avec l'aide divine, pu repousser les Amérindiens, ceux-là mêmes qui avaient pourtant rendu la survie possible aux premiers colons.

Au Canada et au Québec, on célèbre l'Action de Grâce non pas en novembre, comme les Américains, mais le deuxième lundi d'octobre, le même jour que le Columbus Day. Les Québécois se démarquent une fois de plus en boudant, à l'Action de grâce, la dinde rituelle et en n'associant cette fête ni aux Premières Nations, ni aux découvreurs et pionniers, ni à un Dieu protecteur. Dans les faits, Canadiens et Québécois ne semblent plus très bien savoir ni pourquoi ni à qui ils doivent rendre grâce.

Les pays d'Amérique latine brodent, quant à eux, sur le canevas du Día de Colon, en en faisant parfois une fête d'Action de grâce ou plus souvent une célébration de la Raza, d'une identité nationale «métissée». Cette fête n'en continue pas moins à dire, implicitement, que le début de l'histoire dans les Amériques commence avec l'arrivée des Européens.

Cette manœuvre de gommage se retrouve partout dans les Amériques, dans les pays du Nord dans lesquels survivent pourtant des dizaines de nations amérindiennes que la violence de l'occupa-

tion n'a pas pu faire disparaître, dans les pays d'Amérique centrale dans lesquels s'élèvent encore les témoins irrécusables du passé que sont les temples mayas et les pyramides aztèques, et dans les pays andins qui connaissent eux aussi des monuments impressionnants, tels les chefs-d'œuvre architecturaux inca de Cusco.

Des calendriers baroques

Évoquer le calendrier des fêtes civiques que célèbre un pays, c'est parler à la fois de mémoire et d'oubli. Ces deux jumeaux irréconciliables sont enfants de la liaison ambiguë que le pouvoir politique entretient avec le peuple. Ce couple étonnant accouche partout d'une histoire largement inventée qui se projette, à travers une ponctuation symbolique du temps, dans le calendrier des fêtes civiques.

Mémoire et oubli assignent parfois un seul point de départ à l'histoire du pays, mais plus souvent proposent plusieurs dates de fondation; ils découpent l'histoire en segments qu'ils organisent autour de dates phares, d'événements marquants et de tournants décisifs. Tout cela donne à nos calendriers une allure brochée qui laisse penser qu'ils restent ouverts pour qu'on y ajoute d'autres.

Au Canada et au Québec on n'a pas voulu faire commencer l'histoire du pays avec le Jour de la Découverte comme cela s'est fait un peu partout ailleurs dans les Amériques. Un tel refus se s'explique nullement par la présence chez nous d'une conscience plus vive de l'amérindianité. Quand le solstice d'été (jour national des peuples autochtones) deviendra-t-il pour tous les citoyens du Canada une

journée entièrement dédiée aux peuples autochtones, dans la reconnaissance de leur antique présence sur l'île de la tortue que nous habitons et dans l'apprentissage de la forme des liens symbiotiques qu'ils ont historiquement entretenus avec le grand ordre de l'univers?

Les 21 juin, 24 juin et 1^{er} juillet formeront peut-être un jour un trio de fêtes qui dira la pluralité radicale de notre identité collective. Comme on peut le lire sur le site de Présence autochtone (www.native-lynx.qc.ca), peut-être Montréal sera-t-il alors la véritable icône qui résume le Canada: «Selon le nom iroquois de la ville, "lieu des courants qui se rencontrent et se séparent", Montréal est voué à la rencontre et à l'échange; c'est son côté lumineux; mais cette rencontre peut aussi dégénérer en division et en affrontement; c'est là son côté sombre.»

Il ne restera plus alors qu'à reconnaître que le pays n'est jamais achevé, que des néo-Canadiens et des néo-Québécois partis d'ailleurs viennent lui donner une nouvelle jeunesse et des airs nouveaux. Sans doute ne suffit-il plus de simplement parler de nationalisme inclusif, civique et non ethnique pour leur signifier qu'ils sont les bienvenus chez nous. Notre hospitalité ne sera vraiment complète que si le calendrier de nos fêtes collectives peut s'ouvrir à la célébration d'une journée consacrée aux néo-Canadiens.

Nos calendriers de fêtes risquent de devenir plus en plus baroques. Je ne crois pas qu'il faille s'en inquiéter; il faut même plutôt s'en réjouir. En ajoutant de nouvelles fêtes à nos calendriers, on contribuera sans doute à déplacer le centre de gravité de nos historiographies.

Politique québécoise sur la lutte contre les changements climatiques

Zones grises et occasions ratées

ALEXIS BEAUCHAMP

Analyste en changements climatiques et
coordonnateur d'Enjeux-énergie, Centre Hélios

Le gouvernement Charest a dévoilé son plan de lutte contre les changements climatiques, qui prévoit de ramener les émissions de gaz à effet de serre (GES) québécoises à 1,5 % sous le niveau de 1990. Ce document instaure une redevance aux entreprises du secteur de l'énergie qui émettent des GES, cotisation qui devrait permettre de récolter 200 millions de dollars chaque année.

L'application du principe du pollueur-payeur est l'élément clé de ce plan, et le fait que les entreprises entendent refiler la note aux consommateurs ne fait que renforcer ce principe. Cette ponction, qui est en fait une taxe sur le carbone, représente un instrument essentiel à la réalisation de réductions des GES beaucoup plus ambitieuses, qui seront nécessaires aux cours des prochaines décennies. Le fait d'attribuer une valeur économique au carbone permet d'exploiter les forces du marché pour réduire de manière efficace, d'un point de vue environnemental et économique, les émissions de GES.

Les modalités de mise en œuvre de cette redevance seront déterminées par la Régie de l'énergie, la taxe étant modulée afin de pénaliser les hydrocarbures émettant le plus de GES (notamment le coke de pétrole et le mazout).

Écofiscalité

Le plan québécois de lutte contre les changements climatiques sera donc financé par les entreprises et les consommateurs qui contribuent le plus directement au problème.

Afin de pousser plus loin le raisonnement, les gouvernements québécois et canadien devraient diminuer les impôts sur le revenu et augmenter proportionnellement les charges imposées sur les émissions de GES. Les revenus pour les gouvernements seraient les mêmes et cette restructuration s'avérerait beaucoup plus efficace que les incitatifs et autres

politiques basés sur le volontariat, qui se sont largement avérés un échec au Canada depuis 1990.

La redevance annoncée par Québec pourrait s'avérer la première étape dans l'établissement graduel d'une écofiscalité, qui répond mieux à la complexité des objectifs de développement durable que l'approche traditionnelle de la réglementation directe. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, un organisme consultatif qui relève du bureau du premier ministre du Canada, a d'ailleurs émis un avis dans ce sens en 2005.

Des annonces positives et des occasions ratées

Outre ce pas important qui met le Québec à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques, le plan contient d'autres mesures intéressantes mais également des occasions ratées et quelques zones grises.

Notons tout d'abord l'adoption de normes d'émissions de GES «se rapprochant des résultats attendus» du modèle californien qui, lors de son entrée en vigueur, en 2009, sera le chef de file en Amérique du Nord dans ce domaine. Il est tout-à-fait pertinent de se demander pourquoi le gouvernement ne choisit tout simplement pas d'adopter les normes de la Californie, comme New York et plusieurs autres États américains le feront.

Dans le même sens, pourquoi Québec ne crée-t-il pas un système d'inspection des véhicules légers, qui aurait un impact à court terme sur la consommation d'essence du parc automobile actuel ainsi que sur la pollution atmosphérique et les émissions de GES?

Par ailleurs, ce plan souffre d'une autre lacune: il ne prévoit qu'une faible réduction des émissions dans les secteurs commercial et institutionnel, qui ont augmenté de plus de 66 % entre 1990 et 2003. Certes, des mesures d'efficacité énergétique affecteront ce secteur, mais aucune mesure ne le vise en soi. Même si l'objectif global de réductions de 600 000 tonnes est atteint, cette cible comprend les gains réalisés dans les secteurs résidentiel, industriel et municipal. Or, dans l'optique où la moitié des

réductions serait effectuée par les commerces et les institutions, cela traduirait une diminution de seulement 4,3 % de leurs émissions. L'amélioration de 10 % à 14 % d'ici 2010 de l'efficacité énergétique des bâtiments publics est positive mais n'affectera pas les commerces.

Le fait de rendre obligatoire le programme Novoclimat, qui accroît l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments, est un pas en avant, mais cela n'affecte pas le parc immobilier existant. Or d'importants gains pourraient être faits en ce qui a trait à l'efficacité énergétique des maisons et bâtiments déjà construits. Le programme EnerGuide vise justement à encourager des mesures dans ce sens par une meilleure isolation ou par des systèmes de chauffage ou de climatisation plus efficaces, par exemple.

Le gouvernement fédéral vient toutefois d'annoncer l'abandon d'EnerGuide, que Québec a décidé de financer partiellement jusqu'en 2007. Malgré tout, les subventions EnerGuide ne couvrent pas les multiplex, qui constituent 45 % du parc de logements au Québec et 59 % à Montréal. Maintenant que l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec a pris la barre du programme, cette omission des multiplex est difficilement justifiable, surtout lorsqu'on sait que ce type d'habitation est davantage présent ici que dans les autres provinces canadiennes.

De nouveaux investissements en matière d'efficacité énergétique sont une bonne nouvelle, même si les gains visés sont relativement modestes (600 kilotonnes d'équivalent CO₂ ou 6 % des réductions annuelles globales). La forme que ces mesures prendront sera encore plus déterminante que le montant alloué (150 millions de dollars en six ans).

En effet, les programmes d'efficacité énergétique butent sur des problèmes structurels, particulièrement l'investissement de capital initial, souvent imposant, ce qui signifie que le particulier ou l'entreprise doit assumer une certaine part du risque. Ces problèmes minent l'impact véritable de ces programmes. La mise en œuvre d'un program-

me permettant aux consommateurs de payer les mesures d'efficacité énergétique au moyen de frais supplémentaires exigés sur leur facture d'électricité aurait le potentiel de générer des investissements privés considérables tout en permettant aux consommateurs d'économiser.

Le souhait du gouvernement québécois de négocier des ententes volontaires avec le secteur industriel promet d'être plus difficile à réaliser alors que celui-ci a déjà fait des efforts en réduisant ses émissions de 6,8 % entre 1990 et 2003. Les réductions les plus «faciles» et les plus rentables ont donc déjà été partiellement faites par l'industrie québécoise. Alors que les intentions précises d'Ottawa dans le dossier sont actuellement incertaines, la façon dont Québec pourra convaincre ce secteur d'approfondir ses efforts n'est pas claire à l'heure actuelle.

Un changement d'orientation

Alors que la province n'avait pas de stratégie claire dans ce dossier depuis son plan 2000-02, cette nouvelle politique est un développement positif. Comme l'a clairement indiqué le premier ministre Jean Charest, Québec attend maintenant un coup de pouce de la part du fédéral pour combler les 4,5 mégatonnes manquantes afin que la province respecte l'objectif canadien de 6 % prévu au protocole de Kyoto.

Il y a une stratégie politique derrière la présentation d'un plan qui n'atteint pas la cible quantifiée de Kyoto: le gouvernement Charest peut ainsi frapper à la porte du fédéral avec un plan précurseur, financé de manière autonome et démontrant que le Québec est prêt à aller de l'avant dans le dossier.

Pour la première fois, le gouvernement du Québec annonce un plan contre les changements climatiques qui met l'accent non pas sur le faible bilan par habitant de la province par rapport au reste du Canada mais plutôt sur des actions concrètes et réalistes. Si leur mise en œuvre devait réussir, étape qui s'avère toujours la plus périlleuse, Québec pourrait se targuer d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Anne Choinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairendre Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communisme Internet), Isabelle Paré (sport), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relecteurs), René Léo Guimont et Serge Paquin (relecteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cabaret Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Ballarçon (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (lignes), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Dayon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzatti, Marion Cornélius et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Mariyse Hamelin (secrétaires à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (communisme). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Rachel Rochelart (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Lagault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Ropelle, Michelle Ruellan, Nadia Sebti, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemanis, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la publicité), Caroline Simard (responsable services à la clientèle, par internet), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Puroy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

• LES ACTUALITÉS •

URANIUM

SUITE DE LA PAGE 1

Cette association a donc créé une «nouvelle cellule du mouvement anti-nucléaire» pour élaborer une stratégie d'information pour le public et les politiques locaux sur les enjeux en cause.

Le député local, Sylvain Pagé, du Parti québécois, a même organisé une rencontre entre les représentants des organismes publics de la région et ceux de la Nova Uranium Corporation, une des deux entreprises de prospection actives dans la région. L'APÉHL entend pour sa part offrir la même information à la population et, aussi, inviter des universitaires plus indépendants que les consultants des sociétés de prospection.

Jusqu'à présent, d'après les récents résultats d'analyse divulgués par Nova Uranium, celle-ci n'a pas trouvé de filons où les concentrations dépassaient 500 parties par million (ppm) d'uranium par tonne de pierre. Il faudrait trouver des concentrations minimales de 5 000 ppm et, mieux, de 10 000 ppm pour que l'exploitation des veines recensées dans la région soit rentable. Selon M. Richer, les représentants de la Nova Uranium auraient expliqué qu'une usine qui extrait de l'uranium coûterait au bas mot 100 millions. Elle doit donc compter sur des réserves et des concentrations importantes pour être rentable.

L'arrivée des prospecteurs d'uranium dans la région de Mont-Laurier s'explique par la hausse du prix de l'oxyde d'uranium, qui est passé d'environ 10 \$ la livre à plus de 40 \$ dans la dernière année. On se rappellera que le retour en force du nucléaire

dans le monde semble lié au discrédit qui frappe les combustibles fossiles, source première du réchauffement du climat mondial.

Le Canada et principalement la Saskatchewan, l'Australie, le Niger et le Kazakhstan viennent en tête des pays producteurs d'uranium dans sa forme brute.

Dans la région de Mont-Laurier, les recherches se concentrent principalement autour de Ferme-Neuve, de Sainte-Anne des Lacs, près du lac Mekoos, où se trouve un pourvoyeur.

Une autre multinationale française, Aréva, s'intéresse aussi à la prospection dans les Laurentides. Des droits miniers ont aussi été levés sur de vastes concessions au nord de Chutes-Saint-Philippe et lac Saint-Paul.

D'autres régions du Québec se retrouvent par ailleurs dans la mire de l'industrie minière. Ainsi, aux monts Otish, où plusieurs voudraient que Québec crée une aire protégée, des concentrations de 20 livres par tonnes auraient été découvertes, ce qui dépasserait de plusieurs fois la moyenne internationale de trois livres par tonne. D'autres travaux de prospection ciblent par ailleurs la région de Johan-Beetz, dans la Base-Côte-Nord. Si en général les teneurs sont relativement faibles au Québec, les gisements québécois pourraient devenir très actifs dans l'hypothèse où les prix doubleraient d'ici quelques années, comme le prévoient les experts.

Les mines d'uranium ont souvent contaminé par long temps des cours d'eau en raison des lixiviats provenant des sites de déchets miniers.

Le Devoir

ARBITRE

SUITE DE LA PAGE 1

millions d'eux le regardant, de sa propre personne? Un arbitre peut-il penser comme ça?

Officiellement, non, bien sûr. Mais la version officielle, toutes les versions officielles, on sait ce que ça vaut. De la chnole, voilà quoi.

En tout cas, M. Cantalejo pourra peut-être se rasséréner un peu en songeant que les principaux intéressés, s'ils reverront mille fois en pensée la faute controversée de Lucas Neill, et surtout sa sanction, ils feront tout pour l'oublier lui. Les Australiens n'en voyaient tellement plus clair que, dès hier, le *Sydney Morning Herald*, auquel je suis abonné et qui est distribué à une vitesse qui ne laisserait pas de vous étonner si vous étiez un peu moins blasés, parlait de l'arbitre du match comme étant... Victor Carrasco, qui officiait plutôt comme juge de touche. Quant aux Italiens, ils pourront dire que Cantalejo avait déjà pesé lourdement sur la rencontre en cartonnant en rouge Marco Materazzi dès la 50^e minute pour un geste discutable.

Il est beaucoup question des arbitres dans cette Coupe du monde. Cela montre surtout à quel point les gens sont oublieux, car il en était aussi question en 2002 — souvenons-nous un peu des défaites de l'Italie et de l'Espagne contre la Corée du Sud —, tout comme en 1998, en 1994, en 1990, et ainsi de suite jusqu'au copain de Qwkbz. Même les médias américains, qui seraient normalement censés être retournés au baseball depuis une semaine, en parlent encore parce que les États-Unis ont terminé leur gros match nul contre les Italiens avec neuf joueurs sur le terrain.

Et le président de la FIFA soi-même en personne, Sepp Blatter, est allé jusqu'à dire que l'officiel de la force Portugal-Pays-Bas qui a dégénéré en combat de coqs dimanche, Valentin Ivanov, «aurait dû se voir lui-même décerner un carton jaune» pour sa prestation. Dans le sens de: il a été trop sévère. Alors que, si ça se trouve, Ivanov aurait eu raison de se montrer plus sévère, lui qui a raté le coup de tête à un joueur adverse porté par Luis Figo, et qu'on a pu revoir 154 fois à la télé.

La position du grand patron Blatter est évidemment compréhensible car, on le sait, la FIFA est exempte de critiques à tous les niveaux. Si le football est toujours mené comme à sa fondation en 1904, ça doit être la faute des arbitres. Les arbitres qui courent comme des malades pendant 90 minutes ou plus sur un terrain grand comme le Togo, qui sont souvent, par la force des choses, situés à plusieurs mètres de l'action, qui ont la vue obstruée parce qu'il s'adonne à y avoir 22 joueurs en déplacement en même temps qu'eux, qui n'ont

pas accès aux reprises vidéo et qui ne peuvent profiter de l'appui de juges de buts.

Cela pouvait aller avant, quand l'histoire était racontée par des gens qui n'étaient pas là ou postés tellement loin que leur avis valait bien celui de quelqu'un qui, justement, n'était pas là. Cela prend des allures un peu grotesques quand la moindre action est épiée par 38 caméras la décortiquant sous tous les angles possibles et impossibles, à la vitesse normale, au ralenti, au super ralenti et avec séparation de couleurs. Comment voulez-vous qu'un humain, enfin, vous voyez le topo. Vous le voyez d'ailleurs en gros plan, confortablement assis avec une petite froide, alors que lui pas.

Et on pourrait ajouter, si on n'est pas gêné et il n'y a aucune raison de l'être, que l'arbitre de football doit contrôler un jeu où l'arbitrage est un mode de vie, où les baguettes en l'air sont une seconde nature, où le théâtre est l'art de scène numéro un, où la douleur est la plus insupportable qu'il ait été donné de voir depuis l'abolition de la torture (bien qu'elle dure vachement peu longtemps) et où, disons-le, les jeux dangereux, quand ce ne sont pas les tentatives délibérées de blesser, se succèdent à un rythme soutenu.

Si donc 24 cartons rouges et près de 300 jaunes ont été sortis depuis le début de la Coupe du monde 2006 — déjà un record, alors qu'il reste encore 10 matchs à jouer —, est-ce qu'on peut se demander s'ils n'étaient pas mérités?

Le recours à la technologie dans le merveilleux monde du sport™ a des effets détestables, comme on peut le constater par chez nous avec ces arbitres de la LNH suspendus au téléphone ou ceux de la NFL qui s'isolent pendant de longues minutes dans leur espèce de chambre noire avant de rendre une décision qui, parfois, est encore contestable. Mais on peut garder le sport humain, et donc merveilleux puisque l'humain est merveilleux (un jour prochain, je vous donnerai des exemples concrets sans obligation de votre part et avec l'assurance qu'aucun représentant n'ira chez vous), sans une flopée de gadgets qui arrêtent le jeu toutes les cinq minutes. Pourquoi pas simplement deux arbitres, ou même trois? Hein, pourquoi pas? On peut pas dire qu'on manquerait de place. Et le spectateur lui-même se verrait ainsi éviter lui-même angoisses au moment de saisir sa petite froide.

Quant aux reprises au ralenti, on pourrait les utiliser pour visionner le comportement de Sepp Blatter dans les coulisses de son empire mondial qui engrange des centaines de millions. Ça aussi, ça doit être merveilleux.

Le Devoir

Ottawa aurait abandonné son projet d'examen du mandat de Radio-Canada

Ottawa — Faute d'appui de ses collègues du cabinet, le ministre du Patrimoine canadien, Beverley Oda, aurait discrètement abandonné son projet d'ordonner un examen externe du mandat de Radio-Canada/CBC.

Ces derniers mois, le ministre a indiqué qu'elle espérait annoncer la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de cette mission d'ici à la fin de la session parlementaire. Or, les députés ont quitté Ottawa la semaine dernière, et aucune annonce n'a eu lieu.

Dans le milieu des télécommunications, on s'attendait à ce que Beverley Oda passe à l'acte au Festival de télévision de Banff, il y a deux semaines, mais le ministre y a simplement annoncé une étude de l'effet des nouvelles technologies sur la radiodiffusion.

Des sources bien informées ont d'ailleurs confié à l'organisme Friends of Canadian Broadcasting (FCB) qu'un comité du cabinet fédéral avait rejeté la proposition de Mme Oda. Selon ces sources, le bureau du premier ministre Ste-

phen Harper serait intervenu pour empêcher la création d'un groupe de travail. «Il semble que tout examen du mandat de Radio-Canada/CBC ait été reporté au moins jusqu'en décembre, sinon après les prochaines élections générales», explique le porte-parole de FCB, Ian Morrison, dans un entretien téléphonique à la *Presse canadienne*. Au bureau de M. Harper, on assure toutefois ne pas s'être immiscé dans le dossier. «Les comités du cabinet font leur travail sans recevoir d'ordres de la part du premier ministre», soutient Dimitri Soudas, porte-parole de Stephen Harper.

En novembre dernier, alors qu'elle était encore dans l'opposition, Bev Oda avait fait adopter en comité parlementaire une motion qui pressait Ottawa d'entreprendre un examen du mandat de la société d'État.

Plus tôt ce mois-ci, les Communes ont adopté à l'unanimité une motion du député Maka Kotto, du Bloc québécois, qui enjoignait au gouvernement de donner suite à la résolution de Beverley Oda. Friends of Canadian Broad-

casting se désole que l'examen ait été renvoyé aux calendes grecques. «Comme Mme Oda s'était déjà engagée à tenir cet examen devant la Chambre des communes, la rebuffade du cabinet jette un doute sur sa capacité à donner une direction à la politique de radiodiffusion du gouvernement, en plus de donner foi aux préoccupations bien fondées selon lesquelles les conservateurs ont des intentions cachées à l'égard du diffuseur public», affirme M. Morrison.

Du côté de la société d'État, on se montre presque indifférent. «Radio-Canada/CBC est favorable à tout examen du rôle et de la place du diffuseur public dans la société canadienne», commente une porte-parole, Katherine Heath-Eves.

Pour sa part, M. Kotto, qui était inquiet que les députés soient exclus d'un éventuel examen, se dit soulagé de son abandon.

Il a été impossible de joindre un porte-parole de la ministre Oda, hier.

Presse canadienne

DÉFENSE

SUITE DE LA PAGE 1

à la livraison des nouveaux bateaux. «Cette acquisition se fera au moyen d'un processus équitable, ouvert, transparent et conforme à la Loi fédérale sur la responsabilité et au Plan d'action qui ont été proposés par le gouvernement», a promis le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Michael Fortier. «Un processus d'achat rigoureux a été mis en place pour que l'équipement réponde réellement aux besoins des hommes et des femmes des Forces canadiennes, tout en assurant aux contribuables canadiens le meilleur rapport qualité-prix pour leur précieux investissement.»

Une demande de propositions, publiée sous peu, enclenchera le processus qui mènera à la sélection de deux entreprises pour la phase de définition du projet. Chacune de celles-ci se verra attribuer un contrat de 12,5 millions de dollars afin d'élaborer des propositions pour la conception préliminaire du navire, les plans de mise en œuvre du projet et le plan de soutien en service. Une seule sera retenue pour construire les trois navires en fonction de ces plans.

«Les navires de soutien interarmées amélioreront la capacité des Forces canadiennes à protéger les zones maritimes du Canada ainsi que sa souveraineté», a expliqué le Général Rick Hillier, chef d'état-major de la Défense. Dotés de coques renforcées, ils serviront aussi à assurer le ravitaillement en carburant et le réapprovisionnement de navires déjà déployés. Ils pourront également mener des opérations de transport maritime, faire office de quartier général flottant ou d'hôpital pour des unités de l'armée stationnées à terre.

Et l'urgence d'agir ne fait aucun doute, selon Michael Fortier, puisque «les Forces armées canadiennes ont été franchement négligées dans les dernières années». Une attaque qui visait direc-

tement l'ancien gouvernement libéral. Cette annonce n'est que le début d'une ère nouvelle, a ajouté le ministre O'Connor, qui promet de «construire une armée plus forte et un Canada plus fort».

L'opposition fulmine

Le ministre Fortier a beau vanter la façon de procéder de son gouvernement, le chef du Bloc Québécois, Gilles Duceppe, ne digère pas l'attitude de ces conservateurs dans ce dossier. «Pourquoi est-ce qu'ils ont attendu la fin des travaux à la Chambre des communes pour faire ces annonces?», s'est-il interrogé hier, en entrevue au *Devoir*. On dirait qu'ils ne voulaient pas avoir à affronter la période de questions. Pourtant, on parle de contrats de 15 milliards [le montant total des annonces qui seront faites cette semaine].»

Selon lui, en agissant de la sorte, Ottawa renie sa promesse électorale d'offrir un style de gouvernance «transparent». «Ils ont dit qu'ils ne feraient pas comme les libéraux de Paul Martin, ils se sont fait élire sur cette promesse de transparence et, maintenant, ils font exactement comme eux», a ajouté M. Duceppe. Et avant de délier les cordons de la bourse, il aurait plutôt souhaité qu'on enclenche un processus d'évaluation plus large des besoins, mais aussi du rôle qu'on veut donner aux Forces armées.

Le chef bloquiste n'a pas manqué de souligner que la série d'annonces à saveur militaire survenait au moment où le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, rejette les demandes des provinces pour venir à bout du déséquilibre fiscal, une enveloppe de 10 milliards de dollars. «On nous dit qu'il n'y a presque plus d'argent pour régler le déséquilibre, mais on trouve en quelques jours des milliards pour la Défense», a-t-il déclaré.

Pour Christian Rouillard, professeur à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa, «le montant des dépenses est surprenant» et il «indique un renversement des priorités» à Ottawa. Selon lui, les conservateurs démontrent ainsi qu'ils ne fe-

ront pas comme les libéraux avant eux. «Plusieurs considèrent que le précédent gouvernement a carrément négligé les Forces armées, a-t-il expliqué. Mais les conservateurs auraient peut-être dû prendre plus de temps pour expliquer les raisons de ces achats. Ils avaient promis de changer la façon de gouverner, mais leurs annonces ne vont pas dans ce sens.»

«Nous sommes d'accord avec plusieurs de ces dépenses, mais on considère qu'on va trop vite et que le processus n'est pas transparent», a indiqué pour sa part le député libéral de Bourassa, Denis Coderre.

Semaine faste

Ce projet de doter les Forces armées de tels vaisseaux ne date pas d'hier. L'idée de remplacer les NCSM Preserver et NCSM Protector remonte à un livre blanc sur la défense datant du milieu des années 1990. Le gouvernement libéral avait donné suite à ses recommandations il y a à peine deux ans, après que les deux bâtiments eurent subi des radoubs au coût de plusieurs millions de dollars.

Et l'annonce faite à Halifax n'est que la première d'une série d'engagements — totalisant 15 milliards de dollars — que prendra le gouvernement conservateur de Stephen Harper au cours de la semaine. Aujourd'hui, à Québec, il annoncera l'achat de camions militaires pour 1,1 milliard. Demain, on lancera le processus d'achat de 15 hélicoptères, un contrat de 4,2 milliards qui fera l'objet d'un appel d'offres.

Le point culminant de la semaine sera atteint jeudi, avec l'annonce d'un appel d'offres destiné à renouveler les 15 avions de transport Hercules, au coût de 4,6 milliards. Les conservateurs vont aussi annoncer cette semaine l'achat d'avions C-17 de l'entreprise Boeing, pour un montant de trois milliards de dollars. Ce contrat sera octroyé sans appel d'offres.

Le Devoir

Avec la Presse canadienne

EUSTACHE

SUITE DE LA PAGE 1

finition», c'est un peu normal, selon le président, puisque «le tourisme existe depuis à peine 35 ans ici».

L'homme d'affaires, lui, a bourlingué depuis ses premières armes à l'agence Tourbec pour la jeunesse, dans les années 70, jusqu'à la direction d'une société à «intégration verticale» d'une vingtaine de filiales générant un chiffre d'affaires de deux milliards et demi de dollars: le Groupe Transat, véritable *success story* à la québécoise, figure au palmarès des dix plus grandes entreprises de tourisme au monde.

14 novembre 1987. Le premier vol d'Air Transat, financé par des mormons de l'Oregon, relie Mirabel et Acapulco avec un Lockheed 1011. Aujourd'hui, 15 appareils transportent 2,5 millions de passagers chaque année, desservant une centaine de destinations dans 25 pays à partir d'une dizaine de villes canadiennes. «Mais la compagnie aérienne n'est qu'une de nos entités», rappelle Jean-Marc Eustache, comme pour diriger enfin les projecteurs sur les moins célèbres des membres. Peine perdue: «On persiste à m'appeler le président d'Air Transat.»

Le groupe possède aussi le plus important voyageur réceptif au Canada, Jonview. Le réceptif? «J'aime-nous des touristes chez nous, donc des dizaines de millions de dollars, martèle M. Eustache. Ah là, ça commence à intéresser les décideurs. Sauf que si on parle de faire voyager des Canadiens à l'étranger, forcément avec une sortie de capitaine, on devient vraiment des mal-aimés. Transat, coté en Bourse, aura 20 ans l'an prochain, mais quand je rencontre des investisseurs, des dirigeants de fonds de pension ou des ministres, de quelque allégeance, je dois toujours justifier ma business.»

Et le ministère du Tourisme, alors? La question sera vite expédiée: «Il existe et disparaît au gré des gouvernements, regrette-t-il. C'est une sorte d'école politique où on essaie de titulaires et, s'ils font l'affaire, ils seront affectés ailleurs.»

J'ai mon voyage

Comme les infrastructures, les mentalités ont beaucoup évolué en 30 ans au Québec. Pour faire sa place dans le tourisme de nos jours, dit Jean-Marc Eustache, on doit tout revoir: le produit, la stratégie, le marketing. Et il faut l'entendre dresser le portrait de clientèles de plus en plus fragmentées: les Québécois l'hiver, les Québécois l'été, les Canadiens, les Français, les États-Uniens, les touristes traditionnels, les plus auda-

cieux... chacune avec ses besoins, ses subtilités, donc sa complexité. Comme ces voyageurs qui réclament des vols d'au plus trois heures et demi, sans trop de décalage horaire, s'il vous plaît. «En une semaine, ils n'ont pas de temps à perdre», dit-il. Mais ça exclut bien des destinations pour le tourisme de masse.

«En 1979, poursuit le président, les Québécois allaient à la Barbade, en Martinique et au Mexique [c'est-à-dire Acapulco]. Maintenant, de nouveaux produits surgissent continuellement. L'Amérique centrale, entre autres, est en train d'émerger avec le Panama et le Salvador. Aussi, je ne serais pas surpris qu'on aille bientôt massivement au Brésil ou au Pérou.»

Et les gens en redemandant, les plus intrépides dictant les tendances. «Une nouvelle destination en individuel aujourd'hui pourrait bien constituer un mass market demain. Prenez l'Asie. Autrefois, il y avait là des voyageurs sac-à-dos, point. Puis le continent s'est développé en circuits, accueillant graduellement des gens plus âgés, plus aisés. Ça fournit des indices précieux.»

Et nous voilà en Chine, l'inévitable dragon actuellement de toutes les convoitises. Transat ouvre grands les yeux devant cet alléchant potentiel de 1,3 milliard de population. Toutefois, en dépit du «Statut de destination approuvée» que sollicite le Canada, il y a encore loin de la baguette aux lèvres. «Ce statut permet de négocier le nombre de visas accordés, pour qui et dans quel cadre, explique le président. Mais rien n'est réglé, et il semble que le ministère de l'Immigration craigne trop de désertions... Nous, on doit remplir les avions dans les deux sens: tant qu'on ne pourra pas recevoir de Chinois ici, on n'enverra pas de Canadiens là-bas.»

Ça change pas le monde, sauf que...

Jean-Marc Eustache participe volontiers aux grands débats sociaux. Prenez celui, avorté, d'un centre récréotouristique au bassin Peel, à Montréal, entraînant le déménagement du casino: «Je me prononcerais encore en faveur demain matin, lance-t-il. Bon, est-ce que je suis pour le casino? Non! Est-ce que ça m'intéresse? Niet! Est-ce que je trouve déprimant d'aller au casino? Très! Toutefois, ça intéresse d'autres personnes.»

Il se dit conscient de l'implication de fonds publics dans ce dossier. «Mais le gouvernement investit pourtant dans des entreprises énormes, aux emplois coûteux, qui restent ici le temps d'une lune si elles peuvent produire à moindre coût ailleurs. On s'est privés de la participation d'une multinationale québécoise de la culture [le Cirque du Soleil] qui rend la chose intéressante partout dans le monde. Et nous, on a décroché sous prétexte que les voisins du casino allaient devenir des enrégés de machines à sous.»

«Souvent, les politiques font dans le saupoudra-

ge. Je comprends qu'on veuille être réélu et favoriser sa région — qui en a besoin —, mais les projets structurants exigent parfois des sommes importantes pour viser le calibre international. Autrement, on reste local, et c'est juste sympathique.»

Leçons de choses

Par rapport à son métier, qui le fait manifestement... triper, l'homme demeure modeste. Certaines situations ont d'ailleurs porté leurs leçons, à commencer par le 11-Septembre 2001: 40 millions de dollars se sont envolés des coffres de Transat en trois mois, et pas dans ses avions. «Imaginez que, pendant une semaine, le téléphone ne sonne pas et que votre entreprise fait des affaires par téléphone, dit-il. Rien. Les clients n'existent plus! Nous, on a vécu ça.»

Puis, il y a eu le SRAS. «C'était la première fois que notre tourisme était gelé des deux côtés: les Canadiens ne partaient plus, et les étrangers nous bouadaient, poursuit M. Eustache. Comme on fait les deux segments...» Lui a été traumatisé par tout cela, se rendant compte qu'en pareilles circonstances la survie commerciale dépend des seules liquidités. D'où un nouveau coussin de 100 millions pour parer au pire, qui servira d'ailleurs à une éventuelle pandémie de grippe aviaire.

Et le pire, voilà le lot d'une industrie touristique tributaire du moindre soubresaut planétaire: tantôt le pétrole, tantôt le dollar, les ouragans, les séismes, les attentats, les épidémies, les crises d'avion... Mais l'homme d'affaires est catégorique: «S'il y a un secteur résilient, c'est bien celui-là. Les gens s'habituent toujours: ça prend six mois, peu importe la catastrophe.»

Bonjour, boss

Le président de Transat fait chaque année la tournée des 5000 employés du Groupe, qu'il se plaît à appeler «ma gang» et dont il connaît l'histoire personnelle pour une bonne poignée d'entre eux. «On a bâti cette société à partir de zéro et, ce qui fait la différence, ce sont nos gens.»

Jean-Marc Eustache et sa «gang» font voyager des hordes de touristes aux quatre coins du monde. Le président, lui, ne prend des vacances que depuis récemment, à son chalet de Knowlton. Si ce n'était cette crainte de l'avion... qu'il a pourtant dû apprendre à maîtriser, on s'en doute bien.

L'une de ses préoccupations de l'heure? La relève. Non pas qu'à 58 ans il le carbure tant à la retraite, mais il veut sortir par la grande porte. «Pour ça, il faut savoir partir, conclut le président. Vient un jour où, pour toutes sortes de raisons, on est dépassé par les événements. On ne peut pas être à la hauteur indéfiniment.»

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organismes reconnus dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser nos lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organismes, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 80, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 300, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé en publication — Enregistrement n° 9866. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390